
Pyren'Eau.

RAPPORT ANNUEL 2025

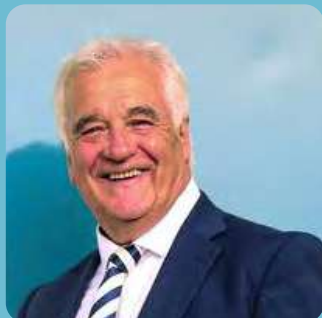
SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



PYREN'EAU

producteur d'Eau potable depuis 1963

EDITO DU PRESIDENT



Didier LARRAZABAL

Président de PYREN'EAU
Maire de Pontacq

L'année 2025 occupe une place particulière dans la vie de PYREN'EAU puisqu'elle aura été la dernière année pleine du mandat engagé en 2020. Une année de continuité dans les projets structurants du Syndicat, mais aussi de préparation de l'avenir.

Sur le terrain, la sécurisation de notre système de production et de transport d'eau potable s'est poursuivie avec l'avancement à 75 % de la liaison Arthez-d'Asson-Baudreix, dont le chantier de traversée du Béz a été l'occasion de notre sortie annuelle des élus, et avec la réhabilitation des bâtiments historiques de captage des sources des Aygues. Nous avons également poursuivi notre travail de sécurisation de toutes nos installations, notamment face au risque incendie dans le cadre du PGSSE.

2025 aura également été une année de préparation et de modernisation. La révision de nos statuts travaillé avec l'ensemble de nos Distributeurs a permis de consolider le fonctionnement du Syndicat. Dans le même temps, PYREN'EAU a poursuivi son engagement dans la transition énergétique avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des réservoirs de Buros et Pontacq.

Ces réalisations viennent conclure six années durant lesquelles nous avons poursuivi les trois engagements pris en 2020 : mettre en œuvre notre Schéma Directeur pour sécuriser l'alimentation en eau et préparer l'avenir, donner à notre Syndicat une identité plus forte et plus lisible avec la naissance de PYREN'EAU et renforcer la cohésion entre ses membres grâce à une gouvernance plus participative. Le chemin parcouru est considérable et les bases laissées à la prochaine équipe sont solides.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'engagement de l'équipe de PYREN'EAU. Je tiens à remercier chaleureusement chacune et chacun de ses membres pour son professionnalisme, sa disponibilité et la qualité du travail accompli au cours de ces six années. Je remercie également les vice-présidents, les délégués et les suppléants qui ont accompagné cette action et m'ont accordé leur confiance.

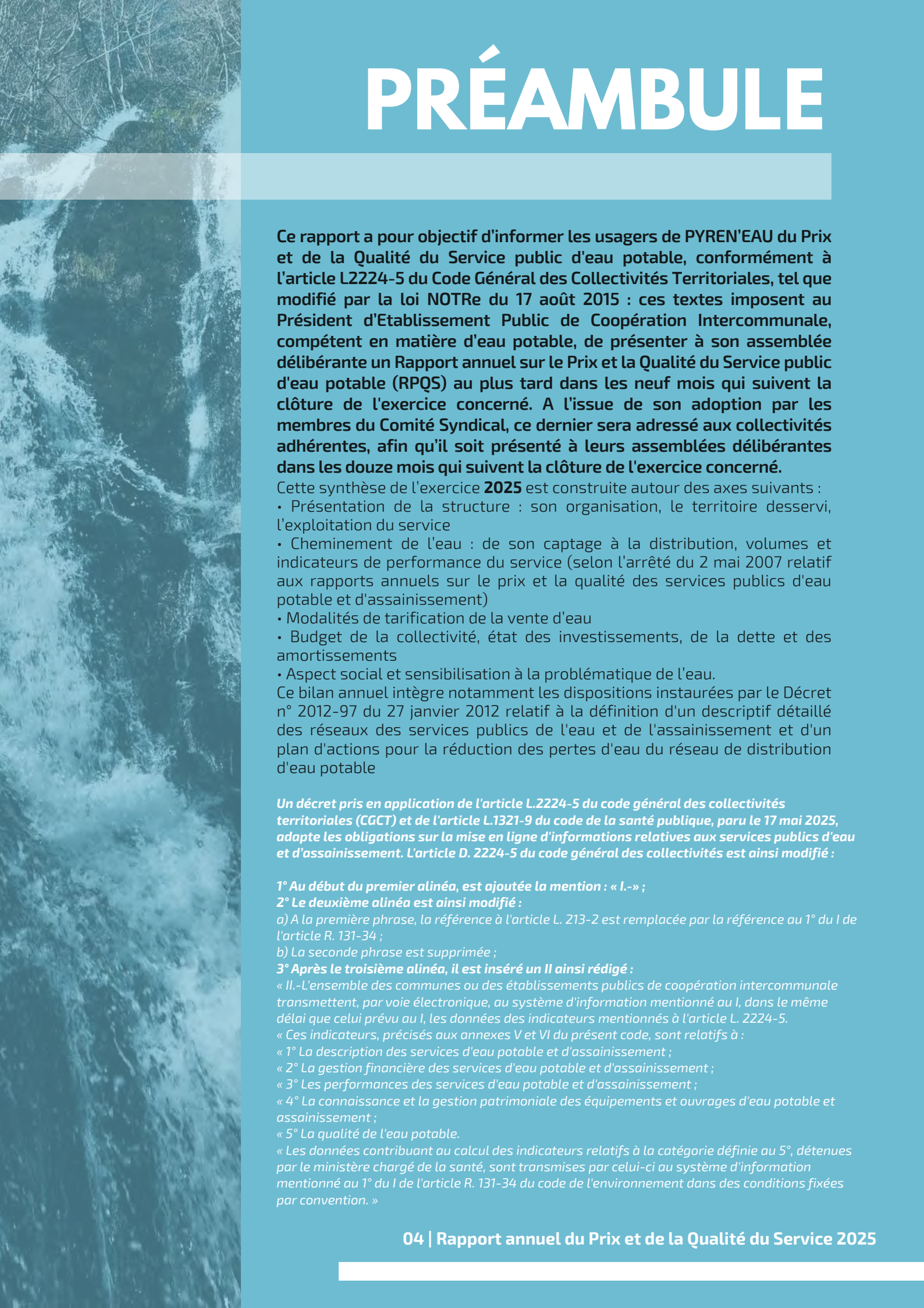
Pour certains d'entre nous, ce mandat sera le dernier. D'autres poursuivront leur engagement et de nouveaux élus prendront le relais en 2026. Ils auront à relever des défis déjà bien identifiés : continuer à sécuriser l'alimentation en eau potable de nos territoires, anticiper les effets du changement climatique et préparer, avec la réactualisation du Schéma Directeur, les investissements de demain.

Je leur souhaite de poursuivre ce travail avec la même volonté de coopération et le même sens du service public qui nous ont guidés tout au long de ce mandat.

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT.....	02
PRÉAMBULE.....	04
INTRODUCTION	05
L'organisation	06
Chiffres clés de l'exercice 2025	07
Les faits marquants de l'année 2025	08
Fiche de synthèse prix et indicateurs du service	12
LE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE	13
LE SYNDICAT DE L'EAU DES PYRÉNÉES	14
Les compétences du Syndicat	15
Le territoire desservi par le Syndicat	16
La solidarité territoriale	17
La Maison de l'Eau	18
L'équipe de PYREN'EAU	19
Le mode de gestion du service : la DSP	22
LA RESSOURCE EN EAU	23
Des ressources diversifiées et complémentaires	24
La protection des captages	27
LA GESTION DU PATRIMOINE	29
LA PRODUCTION D'EAU POTABLE	30
Le traitement	31
Le stockage	36
Les réseaux	37
RENDEMENT DU RÉSEAU	41
LA QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE EN 2025.....	46
Le suivi de l'ARS	47
L'autocontrôle de l'exploitant	47
LE PRIX DU SERVICE	48
La décomposition du prix	49
Les recettes	50
Le budget	51

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL.....	54
Opération n°1801 – Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix.....	55
Opération n°2106 - Optimisation pompage seuil de l'Ouzom.....	55
Opération n°2107 – Etude et mise en œuvre des potentialités ENR du Syndicat.....	56
Opération n°2204 – Démantèlement des puits de Bordes.....	56
Opération n°2401 – Marché à bons de commande canalisations 2024-2026.....	57
Opération n°2501 – PGSSE 3 – Lutte contre l'incendie.....	57
Opération n°2504 – Suivi hydrogéologique des ressources exploitées par PYREN'EAU 2025.....	58
Opération n°2505 – Réhabilitation des bâtiments de captage des Aygues.....	58
LE SDAEP 2018-2030	59
SOLIDARITÉ & SENSIBILISATION	61
La sensibilisation des scolaires	62
La communication & la formation.....	63
La coopération internationale	63
ANNEXE	64



PRÉAMBULE

Ce rapport a pour objectif d'informer les usagers de PYREN'EAU du Prix et de la Qualité du Service public d'eau potable, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel que modifié par la loi NOTRe du 17 août 2015 : ces textes imposent au Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, compétent en matière d'eau potable, de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. A l'issue de son adoption par les membres du Comité Syndical, ce dernier sera adressé aux collectivités adhérentes, afin qu'il soit présenté à leurs assemblées délibérantes dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Cette synthèse de l'exercice **2025** est construite autour des axes suivants :

- Présentation de la structure : son organisation, le territoire desservi, l'exploitation du service
- Cheminement de l'eau : de son captage à la distribution, volumes et indicateurs de performance du service (selon l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement)
- Modalités de tarification de la vente d'eau
- Budget de la collectivité, état des investissements, de la dette et des amortissements
- Aspect social et sensibilisation à la problématique de l'eau.

Ce bilan annuel intègre notamment les dispositions instaurées par le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

Un décret pris en application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article L.1321-9 du code de la santé publique, paru le 17 mai 2025, adapte les obligations sur la mise en ligne d'informations relatives aux services publics d'eau et d'assainissement. L'article D. 2224-5 du code général des collectivités est ainsi modifié :

1° Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « I.-» ;

2° Le deuxième alinéa est ainsi modifié :

a) A la première phrase, la référence à l'article L. 213-2 est remplacée par la référence au 1° du I de l'article R. 131-34 ;

b) La seconde phrase est supprimée ;

3° Après le troisième alinéa, il est inséré un II ainsi rédigé :

« II.-L'ensemble des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale transmettent, par voie électronique, au système d'information mentionné au I, dans le même délai que celui prévu au I, les données des indicateurs mentionnés à l'article L. 2224-5.

« Ces indicateurs, précisés aux annexes V et VI du présent code, sont relatifs à :

« 1° La description des services d'eau potable et d'assainissement ;

« 2° La gestion financière des services d'eau potable et d'assainissement ;

« 3° Les performances des services d'eau potable et d'assainissement ;

« 4° La connaissance et la gestion patrimoniale des équipements et ouvrages d'eau potable et d'assainissement ;

« 5° La qualité de l'eau potable.

« Les données contribuant au calcul des indicateurs relatifs à la catégorie définie au 5°, détenues par le ministère chargé de la santé, sont transmises par celui-ci au système d'information mentionné au 1° du I de l'article R. 131-34 du code de l'environnement dans des conditions fixées par convention. »

A vertical photograph of a waterfall, showing water cascading down rocks, creating white foam and spray. The image is positioned on the left side of the page, partially obscured by a blue overlay.

INTRODUCTION

L'ORGANISATION

PYREN'EAU a la responsabilité d'une partie du cycle de l'eau sur son territoire et assure à ce titre l'alimentation en eau potable de 118 968 habitants.

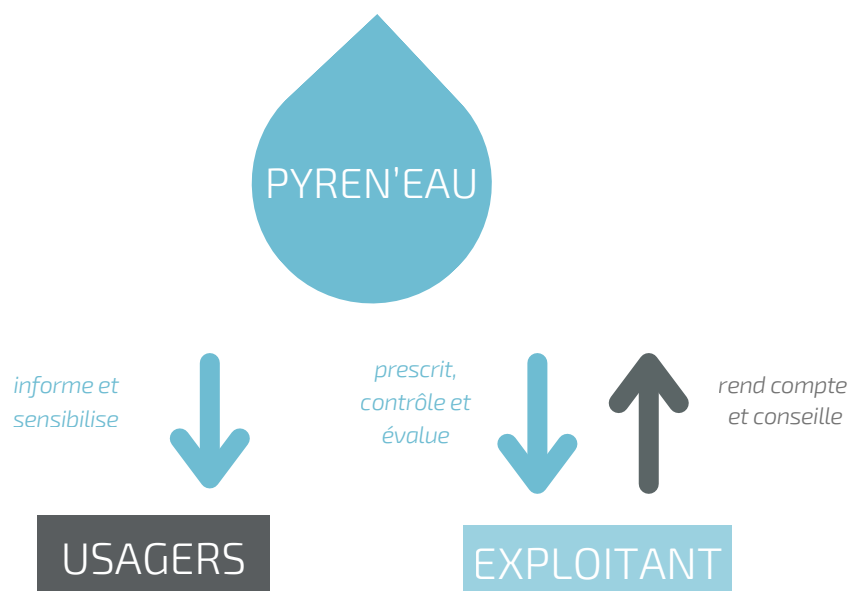
L'exploitation du service public de l'eau potable est déléguée à la SAUR depuis le 1^{er} juin 2023 pour une durée de 11 ans.

PYREN'EAU assure le captage, le traitement, le transfert et le stockage de l'eau potable sur le territoire avant la mise en distribution chez les abonnés par cinq Distributeurs.

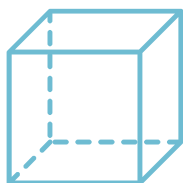
La collectivité est l'autorité organisatrice du service d'eau potable : elle est propriétaire des installations, elle définit la stratégie, détermine le prix de l'eau destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine et programme les travaux sur les ouvrages.

Elle s'assure en permanence du respect des engagements de son délégataire et de la fourniture d'un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers ; la SAUR met donc en œuvre la politique du service de l'eau potable définie par PYREN'EAU et dont elle s'est revue confier l'exploitation en juin 2023.

Consciente des enjeux majeurs de la sûreté de l'eau, la collectivité s'est fixée dès 2011 la mission d'informer et sensibiliser aux problématiques Eau et aux incidences du changement climatique sur la gestion de la ressource.



LES CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE 2025



8 622 962 m³
d'eau prélevée



10
sites de
captage



170,3 km
de réseau de
canalisation



8 478 223 m³
d'eau potable
produite



118 968
habitants
desservis



22
sites de
stockage



7 747 536 m³
d'eau vendue



94,3%
rendement
du réseau



Qualité de l'eau
produite 100% conforme
à la réglementation

LES FAITS MARQUANTS

Axe de sécurisation Arthez-d'Asson–Baudreix

Le chantier de sécurisation de l'alimentation en eau entre Arthez-d'Asson et Baudreix s'est poursuivi tout au long de l'année 2025. À la fin du mois de décembre, 75% des travaux étaient réalisés. La traversée du Béez a notamment constitué l'une des étapes marquantes du chantier et a servi de cadre à la sortie annuelle des élus de PYREN'EAU.



LES FAITS MARQUANTS

Risque incendie

Mise en sécurité des installations du Syndicat

Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) élaboré entre 2020 et 2023 avait mis en évidence l'absence de dispositifs de détection incendie dans les bâtiments de traitement. Après un état des lieux des sites et un diagnostic réalisé en 2024, PYREN'EAU a procédé en 2025 aux aménagements nécessaires : installation de détecteurs incendie et d'extincteurs, ainsi que remontée des alarmes vers le système de supervision.



Armoire électrique de Pontacq



Panneaux solaires sur le toit du réservoir de Buross

Transition énergétique

Production d'énergie photovoltaïque à Buross et Pontacq

Engagée dès 2021, la réflexion sur la valorisation des surfaces disponibles du Syndicat a conduit à retenir les toitures des réservoirs de Pontacq et de Buross pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Les deux centrales de 36 kWc ont été installées en 2025, pour une mise en service prévue en 2026. À Pontacq, l'électricité produite sera intégralement revendue ; à Buross, elle sera destinée en priorité à l'autoconsommation des équipements de la Maison de l'Eau.

LES FAITS MARQUANTS

Révision des statuts et pacte de gouvernance

L'année 2025 a également été consacrée à l'évolution du cadre de fonctionnement de PYREN'EAU. Le travail juridique engagé a permis de finaliser la révision des statuts du Syndicat et de rédiger un pacte de gouvernance destiné à préciser les principes de fonctionnement et de coopération entre ses membres. Les nouveaux statuts ont ensuite été validés par arrêté préfectoral au début de l'année 2026.



LES FAITS MARQUANTS

Une année record pour les visites pédagogiques

La fréquentation du parcours pédagogique de PYREN'EAU poursuit en 2025 la progression engagée depuis sa requalification en 2020. Avec 50 visites et 1 216 visiteurs accueillis, l'année établit un nouveau record, contre 43 visites et 1 070 visiteurs en 2024, soit une hausse de près de 14 % en un an.

Depuis 2021, le nombre de visiteurs a presque doublé (+94 %). Les scolaires demeurent très largement le premier public, avec **1 095 élèves** accueillis en 2025, soit 90 % des visiteurs. Cette priorité s'est encore affirmée au second semestre : l'enveloppe budgétaire consacrée aux visites étant presque consommée dès le mois de juin, PYREN'EAU a choisi de limiter l'accueil du grand public afin de maintenir l'accès des groupes scolaires.

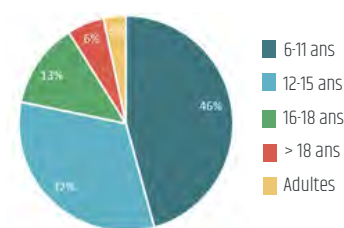
Les 6-15 ans représentent ainsi près de quatre visiteurs sur cinq, confirmant la vocation pédagogique de la Maison de l'Eau.



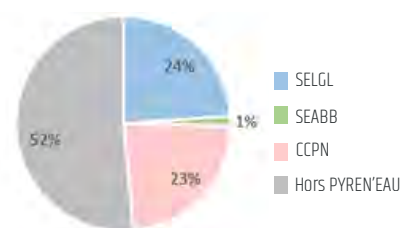
50 visites
en 2025
1216 visiteurs



Un public majoritairement scolaire en provenance de tout le Béarn



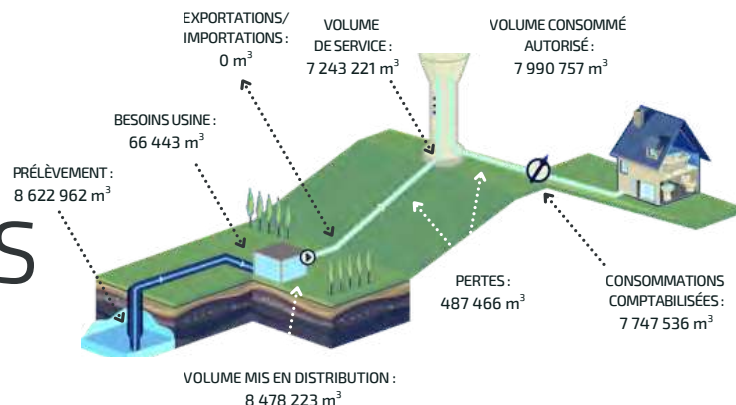
Répartition par âge des visiteurs



Répartition par secteurs

Infos & réservation sur www.pyreneau.fr/maison-de-leau/

SYNTHESE ANNUELLE DES INDICATEURS



Critère	Unité	2024	2025
RESSOURCE			
Volume prélevé	m3	8 785 150	8 622 962
Indice de protection de la ressource	%	100 %	100 %
PRODUCTION			
Volume produit	m3	8 701 551	8 478 223
Ratio consommation énergétique	kW/m3	0,45	0,46
RESEAU			
Linéaire	kml	170,3	170,3
Connaissance du réseau	Pts/95	90	90
Rendement	%	96,2	94,3
Indice volumes non consommés	m3/km/j	17,7	11,8
Indice linéaire de pertes en réseau	m3/km/j	5,3	7,8
Renouvellement	km	0	0
STOCKAGE			
Volume stockage	m3	22 150	22 150
Volume de service	m3	774 132	243 221
CONSOMMATION			
Volume vendu	m3	7 600 722	7 747 536
QUALITÉ (ANALYSES ARS)			
Bactériologique	Nbre analyse/conformité	47 / 100%	45 / 100%
Physico-chimique	Nbre analyse/conformité	48 / 100%	45 / 100%
TARIFS ET RECETTES			
Part syndicale	€ / m3	0,2200	0,2200
Recette syndicale	€	1 700 622,47	1 728 249,84
Part délégataire	€ / m3	0,1925	0,2095
Recette délégataire	€	1 470 128,28	1 623 304,75



LE SERVICE PUBLIC

Garantir en toutes circonstances l'alimentation de 118 968 habitants en eau potable de qualité l'Eau des Pyrénées

Produire et acheminer de l'eau potable 365 j/an et 24 h/24 : tel est le défi quotidiennement relevé par PYREN'EAU, le Syndicat de l'Eau des Pyrénées, et par son délégataire grâce à :

- des usines capables de produire au-delà des besoins au cas où elles devraient secourir un autre secteur de distribution
- des interconnexions et un maillage du réseau qui permettent à l'eau d'emprunter plusieurs chemins en cas de travaux, rupture de canalisation ou production insuffisante
- des équipements, pompes, automatismes, fiables et souvent doublés
- des investissements suffisants pour entretenir tous ces ouvrages et les moderniser lorsque cela est nécessaire.

Pour cela, PYREN'EAU développe et adapte continuellement sa politique d'investissement et fait appel aux entreprises les plus performantes pour y répondre. En tant que délégataire du Syndicat depuis 2011, avec un contrat reconduit jusqu'en 2034, la SAUR exploite les installations, assure leur bon fonctionnement et apporte son expertise pour optimiser sans cesse le Service public de l'eau.

PYREN'EAU, PRODUCTEUR D'EAU DES PYRÉNÉES DEPUIS 1963

Historiquement, la première eau produite par PYREN'EAU a été captée dans le piémont pyrénéen pour secourir les territoires du nord-est Béarn, alors alimentés en eau par des nappes superficielles souffrant épisodiquement d'un manque d'eau.



Ce modèle inclusif, durable et responsable s'est révélé efficace au fil des années et a conduit au développement exponentiel du territoire du Syndicat.

Cette évolution s'est accompagnée de la recherche de nouvelles ressources : d'abord une prise d'eau en rivière, l'Ouzom, puis la nappe alluviale du Gave de Pau et enfin la nappe profonde des Sables Infra-Molassiques, toutes alimentées par des eaux issues du massif pyrénéen.

Qu'elle soit vive, karstique ou d'âge multimillénaire, l'Eau des Pyrénées irrigue tout le territoire de PYREN'EAU et continuera de constituer sa meilleure ressource dans les prochaines décennies.

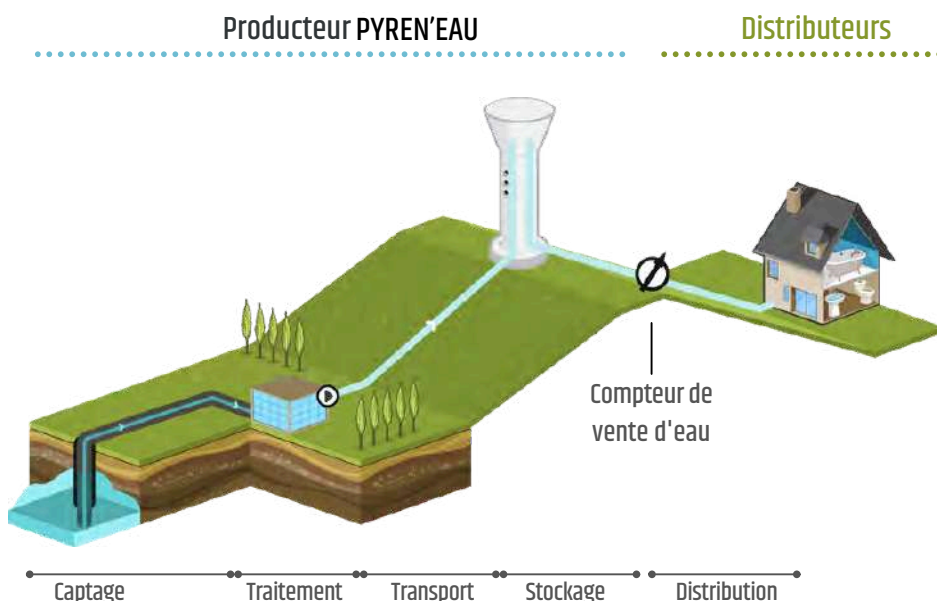
Sa qualité naturelle et sa préciosité imposent la mise en œuvre d'actions de préservation, de sensibilisation et de gestion raisonnée qui sont au cœur de la mission du Syndicat de l'Eau des Pyrénées.

***Eau(x) des Pyrénées,
qualité & solidarité***

Les compétences du Syndicat

PYREN'EAU est une collectivité territoriale dont la compétence est de produire de l'eau potable. Il gère l'ensemble des étapes du captage, du traitement, du transfert et du stockage de l'eau potable. Cette eau est ensuite acheminée chez les abonnés par les cinq Distributeurs adhérents.

Cheminement de l'eau
du captage au robinet



Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau a été créé le 5 juin 1963 par arrêté préfectoral.

L'article 2 de l'arrêté fixe ses objectifs :

- L'étude, l'extension et l'exploitation des ouvrages généraux d'amenée intéressant tous les syndicats
- La coordination de l'exécution et de l'exploitation des ouvrages de distribution des Syndicats Intercommunaux intéressés.

En 2023, le SMNEP est devenu PYREN'EAU.

Son rôle principal consiste à mutualiser les moyens et assurer la solidarité entre les territoires pour l'approvisionnement en eau potable de qualité.

Afin de tenir compte de son évolution, le Syndicat dispose des compétences suivantes :

- Recherche et étude de nouvelles ressources
- Production d'eau potable et préservation de la ressource
- Transport et stockage d'eau potable (jusqu'au compteur de vente d'eau faisant la limite patrimoniale avec les Distributeurs)
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau (interne ou externe vers les collectivités limitrophes)
- Animation pédagogique et communication (sensibilisation du public aux grand et petit cycles de l'eau)
- Production et vente d'énergies renouvelables issues des équipements du Syndicat.

Afin de refléter plus clairement ses missions de production d'eau potable, le Syndicat a officiellement pris le nom de PYREN'EAU en 2023, à la suite d'une décision de son Comité syndical.

Le territoire desservi

PYREN'EAU gère la production d'eau potable pour cinq collectivités réparties sur les trois départements, Pyrénées-Atlantiques, Gers et Hautes-Pyrénées.

Les principales caractéristiques de ces collectivités sont données dans le tableau suivant :

COLLECTIVITÉ	NBRE DE COMMUNES*	POPULATION**
CC Pays de Nay	24	29 058
SEA Béarn Bigorre	72	32 444
SE Luy Gabas Léas	92	44 596
SIE Bassin Adour Gersois	10	2 101
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	1	2 401
TOTAL	199	110 600

Tab. 1 : Données générales des syndicats de distribution

(*) communes pour lesquelles PYREN'EAU assure la production d'eau potable. Il est à noter que le SIEBAG et la CCPN assure aussi directement cette compétence pour certaines communes

(**) population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2025. Données issues de l'INSEE

PYREN'EAU dessert 110 600 habitants en eau potable à l'intérieur de son territoire.

Certains syndicats distributeurs vendent de l'eau à l'extérieur du territoire de PYREN'EAU :

- SEA Béarn Bigorre : 19 629 m³ vendus à la commune de Vidouze (65), 4 894 m³ vendus à la commune de Sanous (65) et 11 478 m³ vendus à la commune de Lahitte-Toupière (65).

Il convient aussi de comptabiliser les ventes d'eau en gros au niveau des interconnexions :

- VERMILLON : 1 633 m³
- SIAEP de Tarbes Nord : 217 833 m³
- SIEBAG : 112 160 m³
- SMEP Jurançon : 546 m³

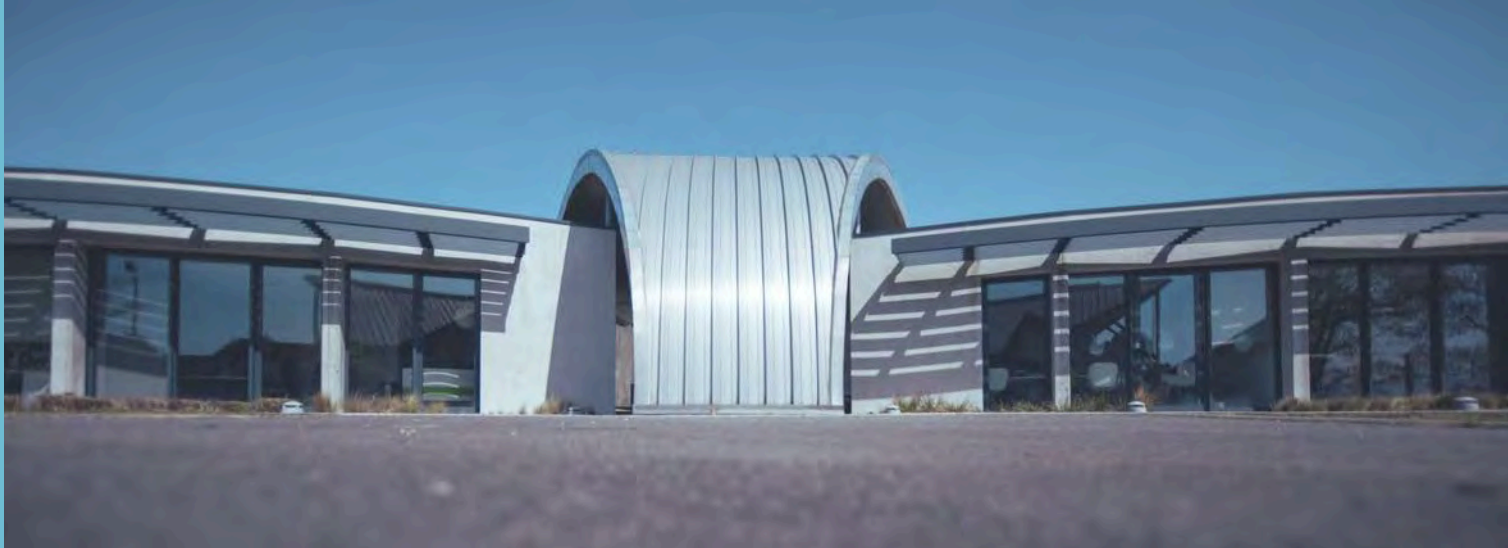
ce qui représente pour 2025, un volume de **332 172 m³** vendus en dehors du périmètre du syndicat. En se basant sur 120 litres consommés par jour et par habitant, et sans compter les consommations non domestiques, on peut estimer que les ventes d'eaux extérieures ont alimenté 8 368 habitants supplémentaires. La population totale desservie par l'eau de PYREN'EAU peut donc être évaluée à **118 968** habitants.

La solidarité territoriale

La solidarité est inscrite dans l'ADN du Syndicat depuis ses origines.

Elle s'est manifestée à deux reprises au cours des dernières années, d'abord avec le Syndicat de Tarbes Nord puis avec l'interconnexion avec la commune d'Ossun en 2022.





La Maison de l'Eau

Le siège du Syndicat est établi sur la commune de Buros depuis 2011 , au cœur de son territoire, dans un bâtiment architectural adossé à deux réservoirs de la collectivité.

Ce lieu moderne entièrement dédié à l'eau est constitué de trois bâtiments :

- Accueil-administration : lieu d'accueil, de gestion administrative et technique. Il accueille les réunions du Comité Syndical
- Espace pédagogique : lieu destiné à sensibiliser les scolaires et le grand public aux thématiques en lien avec l'eau potable et le changement climatique
- Bâtiment d'exploitation, constitué d'une station de surpression, de réservoirs de stockage et d'un local dédié à l'exploitant.

Depuis 2020, le site s'est enrichi d'un parcours pédagogique extérieur comprenant un sentier d'une centaine de mètres équipé de totems, de décorations murales, d'une plate-forme aménagée sur le toit d'un réservoir avec des tables d'orientation ainsi que d'un espace didactique "microforêt" planté en 2021 et 2022 avec des scolaires.



L'équipe de PYREN'EAU

En 2025, le Syndicat est constitué de cinq Distributeurs.
 L'arrêté interdépartemental du 10 juillet 2024 en détaille la représentativité :

DISTRIBUTEUR	REPRÉSENTATIVITÉ
CATLP	1 délégué titulaire 1 délégué suppléant
CC Pays Nay	5 délégués titulaires 3 délégués suppléants
SEA Béarn Bigorre	6 délégués titulaires 3 délégués suppléants
SE Luy Gabas Léas	6 délégués titulaires 3 délégués suppléants
SIE Bassin Adour Gersois	1 délégué titulaire 1 délégué suppléant

Représentativité des distributeurs dans PYREN'EAU

- Le Comité Syndical est constitué des personnes suivantes :
- Président : Monsieur Didier LARRAZABAL (Maire de Pontacq ; SEA Béarn Bigorre)
 - Vice-Présidents : Messieurs Gilles BRUNET (Caubios-Loos, SE Luy Gabas Lèes), Alain TRÉPEU (Maire de Soumoulou, SEA Béarn Bigorre) et Marc CANTON (Maire d'Asson, CC Pays de Nay)
 - Délégués titulaires : Francis BORDENAVE (Ossun), Jean-Luc BUFFALAN (Tarsac), Pascal CABANNE (Pardies-Piétat), Alain CAPERET (Montaut), Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint-Armou), Michel CUYAUBÉ (Sévignacq), Jean-Jacques LAFFITTE (Arthez-d'Asson), Dominique LAGAHE (Montaner), Gérard LOCARDEL (Bouillon), Stéphanie MARQUEZ (Ibos), Alain PERSONNE (Artigueloutan), André POUBLAN (Montardon), Laurence SENTAURENS (Sauvagnon), Jean-Philippe TRUCO (Aurions-Idernes), Hubert VIGNAU (Angaïs)
 - Délégués suppléants : Bernard BAGET (Boeil-Bezing), Marc BERGORRE (Lamarque-Pontacq), Michel CAZET (Saint-Abit), Jean-Michel DESSÉRE (Lembeye), Francis LABAT (Boueilh-Boueillo-Lasque), Jean-Michel PATAcq (Ger), Isabelle PEGUILHÉ (Mazerolles), Jean PÉRÉ (Pontacq), Jean-Bernard PEYHORGUE (Bruges-Capbis-Mifaget), Etienne RÉON (Castelnave), Max TUCOU (Serres-Castet).



**En 2025,
le Comité Syndical s'est réuni 5 fois
pour une dizaine d'heures de débats
et 33 délibérations.**

Le Comité Syndical s'est réuni aux dates suivantes :

- 12 février
- 2 juillet
- 10 septembre
- 3 décembre
- 17 décembre.

L'équipe de PYREN'EAU

Agents du Syndicat :

- Directeur : Monsieur Olivier ROLIN, Ingénieur principal Territorial
- Directrice adjointe : Madame Hélène IRIGOIN-BERNADET, Ingénieur Territorial
- Technicien Eau potable : Monsieur Jacques-Antoine PACLIN, Technicien principal 2e classe
- Assistante administrative : Madame Carole PAILLÉ, Rédactrice contractuelle (CDD 3 ans)



Olivier ROLIN
Directeur



Hélène IRIGOIN-BERNADET
Directrice adjointe



Jacques-Antoine PACLIN
Technicien Eau potable



Carole PAILLÉ
Assistante et rédactrice

Le mode de gestion du service : la DSP

L'exploitation du service de production d'eau potable est assurée par l'entreprise SAUR dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public effectif depuis le 1^{er} juin 2023 pour une durée de 11 ans.

Ce nouveau contrat présente des avancées majeures au regard du précédent avec notamment :

- **Baisse de 14% du tarif délégataire**
- **Diminution des pertes en eau** des usines et sur le réseau (objectif rendement de réseau de 95.4% en fin de contrat)
- **Amélioration des performances énergétiques du service** avec une diminution de la consommation énergétique de 5% sur la durée du contrat
- **Certification du service** : ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 50001
- Réalisation d'un audit sur la sécurité des systèmes d'information par un organisme extérieur
- Déploiement de l'**hypervision** permettant une visualisation en temps réel du service
- **Renouvellement des équipements hydrauliques, électriques et électromécaniques** à hauteur de 1,6 million d'euros sur la durée du contrat
- Création d'un stock de pièces dédié au service
- Réalisation d'**investissement concessif** sur la durée du contrat portant notamment sur :
 - Mise en œuvre de 3 trackers solaires,
 - Vidéosurveillance sur l'ensemble des sites
 - Mise en place de serrures électroniques,
 - Audit technique des sites,
 - Mise en place de sondes mobiles de suivi de chlore, analyses chlore
 - Mise en place de sondes pression des points de livraison
 - SIG en temps réel
 - Mise en place d'appareils de régulation etc.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, les prestations suivantes sont à la charge du délégataire :

- *Le droit exclusif pour le Délégataire d'assurer les services publics de production d'eau potable à l'intérieur du périmètre*
- *Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations et ouvrages du service*
- *Le fonctionnement, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements de télésurveillance des compteurs et des capteurs et sondes permettant le suivi de la qualité de l'eau*
- *Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques et des équipements électromécaniques des réseaux*
- *L'amélioration de la connaissance patrimoniale, notamment au travers de la structuration d'un système d'informations géographique et la mise en place d'une base de données des opérations de maintenance*
- *La tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des immobilisations*
- *La transmission de la donnée relative au service à la Collectivité afin de faciliter l'accomplissement du contrôle par cette dernière*
- *L'obligation de fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service .*

LA RESSOURCE EN EAU

PYREN'EAU dispose de différentes ressources en eau : sources de montagne, prise d'eau en rivière, forages en nappe alluviale et dans la nappe des Sables Infra-Molassiques.

En fonction de son origine et de son âge, l'eau prélevée peut nécessiter un traitement avant sa mise en distribution. Pour cela, le Syndicat dispose de 4 usines de traitement. L'eau est ensuite stockée dans 9 réservoirs et 3 châteaux d'eau d'une capacité totale de 22 150 m³, avant d'alimenter les 5 collectivités adhérentes.



Des ressources diversifiées et complémentaires

Les eaux superficielles et nappes libres

Source d'Aygue Nègre

Source karstique située dans la vallée de l'Ouzom qui mène au col du Soulor.

Le bassin versant d'Aygue Nègre s'étend sur environ 16 km² et comprend notamment le pic du Monbula, le pic de l'Estibette et, le soum de Granquet. L'eau qui s'infiltre dans le réseau karstique ressort de manière diffuse au niveau de la chambre de captage. L'ouvrage, réalisé en 1960, se situe à 615 mètres d'altitude.

L'eau captée est d'excellente qualité et ne nécessite qu'une simple chloration avant d'être distribuée.



Source d'Aygue Blanche

Source karstique émergeant au pied d'une falaise calcaire dans la vallée de l'Ouzom sur le versant opposé à Aygue Nègre.

L'ouvrage de captage situé à 620 mètres d'altitude a été réalisé en 1967. Le bassin versant qui alimente la résurgence s'étend sur 15 km² ; il est compris entre le Pic Durban, le Pic Angoustise, le Soum de Quiala et le Moule de Jaout.

En ce point aussi, la qualité de l'eau ne nécessite qu'une simple chloration.



Prise d'eau dans l'Ouzom

Le Syndicat dispose depuis 1976 d'une prise d'eau en rivière, sur la rive droite de l'Ouzom en aval du village d'Arthez-d'Asson. Le bassin versant collecté s'étend sur une superficie de 102 km² ; il est délimité à l'Ouest par la vallée d'Ossau, à l'Est par le val d'Azun et au Sud par les cols de l'Aubisque et du Soulor.

Du point de vue qualitatif, l'eau pompée dans le cours d'eau présente une bonne qualité chimique mais une mauvaise qualité bactériologique, ainsi qu'une turbidité excessive. Il est donc nécessaire de traiter l'eau avant sa mise en distribution (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection).



Forages de Baudreix

Le forage F1 mis en service en 2006 capte la nappe d'accompagnement du Gave de Pau, principalement rechargée par l'infiltration des eaux de pluie et les eaux du gave de Pau. Même si le gave reste un milieu sensible aux pollutions, son important débit garantit un fort pouvoir de dilution et ainsi une bonne qualité de l'eau pompée par le forage.

Afin de sécuriser le captage, une station d'alerte a été mise en fonctionnement en 2009 ; elle permet de détecter un épisode de pollution et ainsi d'arrêter le forage.

En 2017, deux nouveaux forages F2 et F3 ont été réalisés sur le même site, afin de substituer 4 autres forages de Bordes.



Des ressources diversifiées et complémentaires

Les nappes profondes

Forages de Lespielle et Simacourbe

Anciens forages agricoles réhabilités en ouvrages AEP en 2009, les forages de Lespielle et de Simacourbe captent la nappe des Sables Infra-Molassiques (SIM) à une profondeur comprise entre 300 et 500 mètres. Compte-tenu du gradient géothermique, l'eau brute pompée présente une température d'environ 25°C.

Du point de vue chimique, l'eau est pauvre en oxygène et contient de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniaque.

L'eau brute est ensuite acheminée vers la station de Lespielle où elle est rendue potable.



Forage de Lalongue

Mis en service en 2005, ce forage capte la nappe des SIM à une profondeur de 331 mètres sous la surface, dans les mêmes conditions que celles des forages de Lespielle et Simacourbe. L'eau brute présente les caractéristiques suivantes :

- Température avoisinant les 24°C
- Faible teneur en oxygène
- Présence d'hydrogène sulfuré et d'ammoniaque.

Un traitement physico-chimique est donc nécessaire avant mise en distribution.



Forage de Burosse-Mendousse

Le forage, créé en 1980, capte l'aquifère des SIM entre 491 et 528 mètres de profondeur. Cette ressource était initialement exploitée par le SIAEP de Garlin ; lors de l'adhésion de ce Syndicat au SMNEP, le forage et l'ouvrage de traitement ont été confiés au Syndicat Mixte.

Du point de vue qualitatif, l'eau pompée présente les paramètres suivants :

- Température comprise entre 25 et 29°C
- Turbidité
- Ammonium
- Présence de fer constatée de façon épisodique.

La station située à proximité du forage traite l'eau de manière à la rendre conforme à la réglementation.



Des ressources diversifiées et complémentaires

Prélèvements

Le Tableau ci-après fait ressortir les volumes prélevés par ressource pour l'année 2025 :

RESSOURCE	NATURE	DATE DE MISE EN SERVICE	DATE AP	Qnominal (m3/h)	PRÉLÈVEMENT 2024 (m3)	PRÉLÈVEMENT 2025 (m3)	VARIATION
Aygue Nègre	source de montagne	01/01/1960	20/12/2012	300	4 116 619	3 953 987	-4%
Aygue Blanche	source de montagne	01/01/1960	30/01/2019	300			
Arthez-d'Asson	prise d'eau en rivière	01/01/1976	20/12/2012	750	293 780	488 385	66,2%
Baudreix F1	nappe alluviale	27/10/2006	09/11/2018	180	920 624	908 565	-1,3%
Baudreix F2	nappe alluviale	15/11/2017	09/11/2018	240	793 182	760 452	-4,1%
Baudreix F3	nappe alluviale	15/11/2017	09/11/2018	270	1 343 541	1 416 170	5,4%
Lespielle	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	307 450	359 116	16,8%
Simacourbe	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	266 243	349 105	31,1%
Lalongue	nappe profonde	22/04/2005	27/06/2006	200	628 596	234 614	-62,7%
Burousse-Mendousse le Prince	nappe profonde	01/01/1980	04/01/2011	50	115 115	152 568	32,5%
TOTALUX				2 325	8 785 150	8 622 962	-1,8%

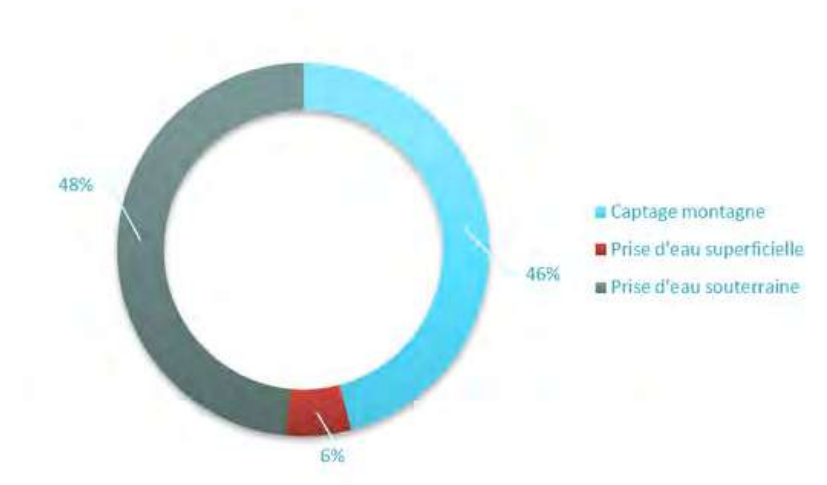
AP : Arrêté Préfectoral

Tab. 3 : Volumes prélevés

Le volume des Aygues est globalisé. PYREN'EAU a engagé des travaux en mai 2021 pour dissocier chaque arrivée, conformément aux dispositions instaurées par l'arrêté interdépartemental du 30 janvier 2019.

De façon globale, l'origine de l'eau prélevée sur le syndicat se répartit de la manière suivante :

Graphique 1 - Répartition des prélèvements par type de ressource



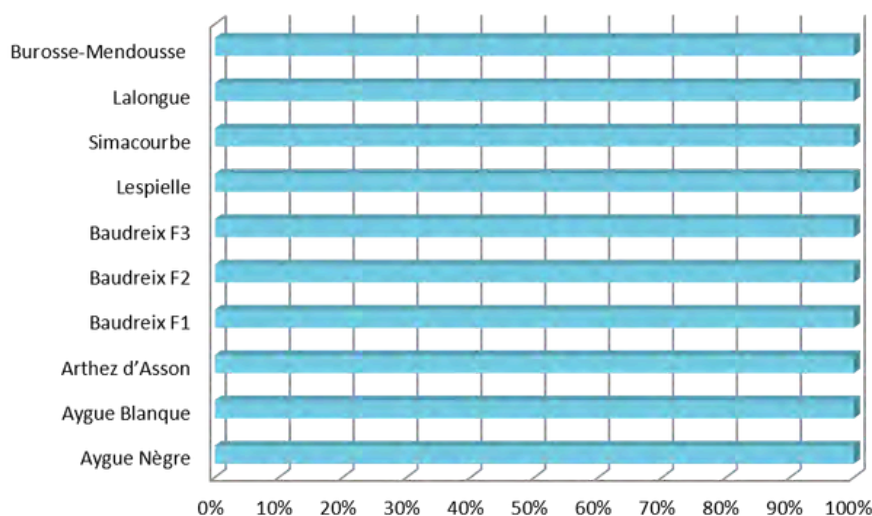
La protection des captages

Indice de protection

La protection de la ressource s'avère être un point important pour garantir la distribution d'une eau propre à la consommation. Afin de pouvoir quantifier cette protection, il est possible d'identifier l'avancement de la procédure selon les codes suivants (Cf. Arrêté du 2 mai 2007) :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Graphique 2 -
Avancement de la
protection de la ressource



La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable, est de **100%** pour PYREN'EAU.

Dates des arrêtés préfectoraux de chaque ressource :

Aygue Nègre : 20/12/2012, Aygue Blanche : 30/01/19, Arthez-d'Asson : 27/11/2012, Baudreix F1, F2, F3 : 09/11/2018, Lespielle : 07/05/2008, Simacourbe : 07/05/2008, Lalongue : 27/06/2006, Burousse-Mendousse : 04/01/2011.

NB : le périmètre de protection immédiate de la source d'Aygue Blanche n'ayant pas pu faire l'objet d'une acquisition ou d'une convention de gestion conformément au Code de la santé publique, l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2023 a conduit à la cessibilité et a emporté transfert de gestion de dépendances du domaine public de la commune de Louvie-Juzon au bénéfice du Syndicat

La protection des captages

Plan de vulnérabilité

L'article R1321-23 du code de la santé expose : « Pour les installations de production et les unités de distribution d'eau desservant une population de plus de 10 000 habitants, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau réalise régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance et la transmet au Préfet ». Afin de se conformer à ses obligations, le SMNEP a transmis son plan de vulnérabilité le 22 juin 2012 aux services de la préfecture.

L'actualisation du plan de vulnérabilité prévue en 2020 a conduit le SMNEP à s'engager dans la réalisation de son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Cette étude a été réalisée entre octobre 2020 et mars 2023.



Exercice de gestion de crise

Afin de tester et améliorer la gestion du service en cas d'épisode de crise (pollution, tempête etc.), PYREN'EAU et la SAUR se sont engagés depuis 2010 dans un exercice annuel de gestion de crise.

Les services de l'ARS, de la Préfecture et le SDIS sont souvent associés à ces tests.

En 2025, aucun exercice de gestion de crise n'a été réalisé.

LA GESTION DU PATRIMOINE DES OUVRAGES AFFERMÉS

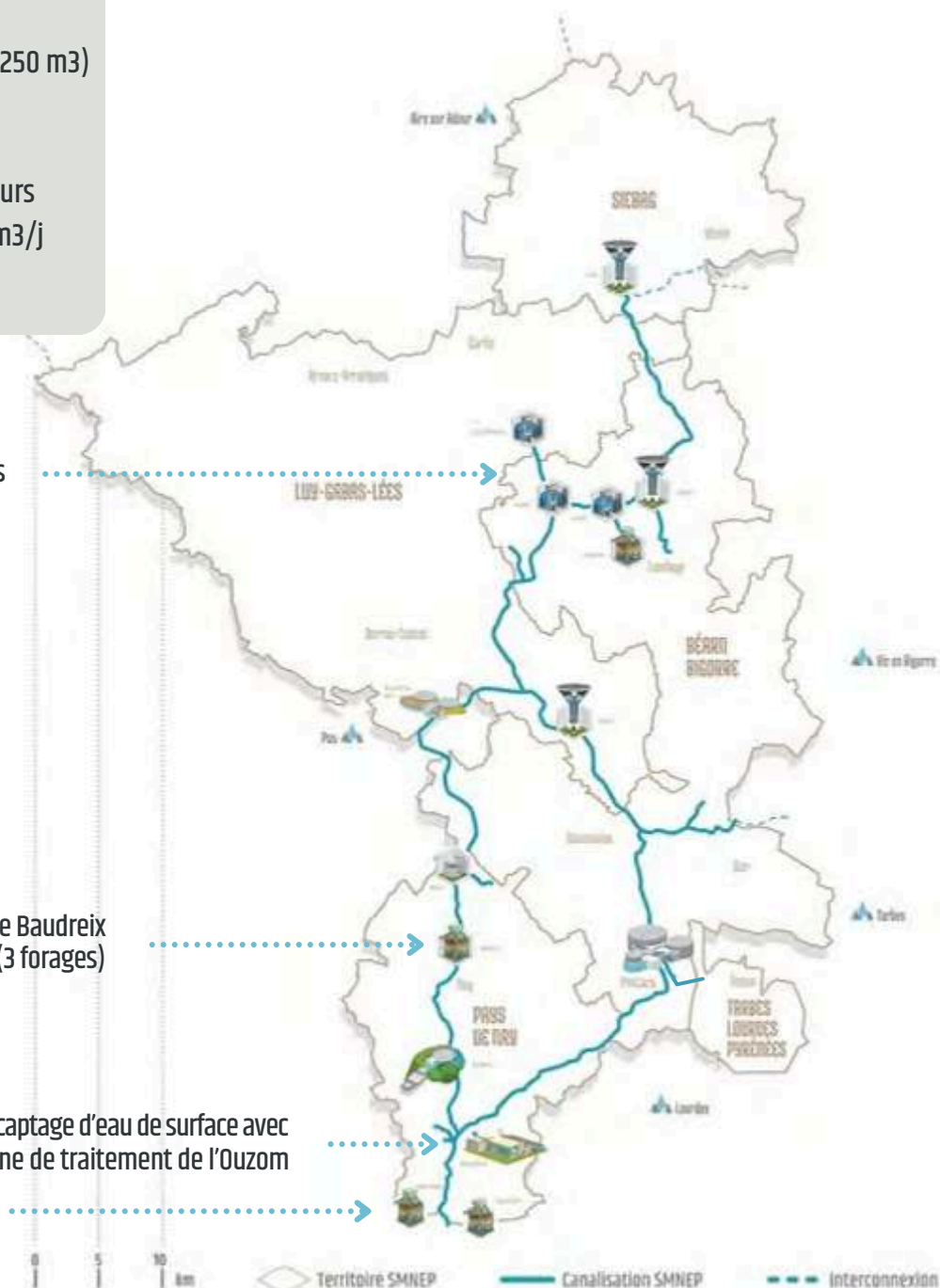
4 usines de production
2 stations de chloration
2 stations d'alerte et de surveillance
12 réservoirs (capacité de stockage de 22 250 m³)
2 stations de surpression
170,3 km de réseau
52 compteurs de vente vers les distributeurs
Capacités maximales autorisées : 51 200 m³/j
selon arrêté de DUP

Les forages profonds
dans les Sables Infra-Molassiques
du Nord-Est Béarn (4 forages)

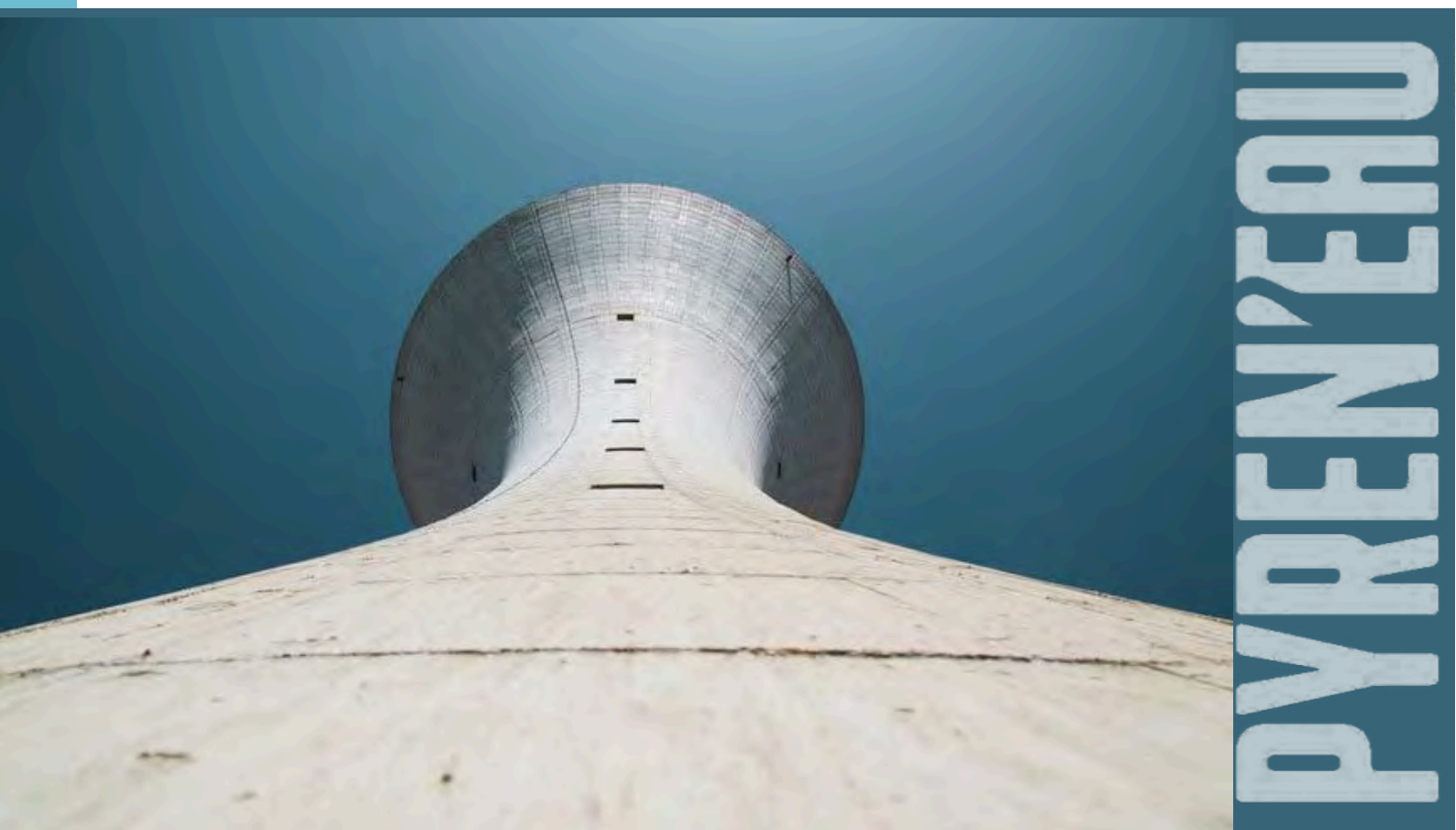
Le champ captant de Baudreix
(3 forages)

Le captage d'eau de surface avec
usine de traitement de l'Ouzom

Les sources de montagne
des Aygues



LA PRODUCTION D'EAU POTABLE



Le traitement

Chaque ressource peut nécessiter un traitement plus ou moins complexe en fonction de la qualité de l'eau brute. Afin de rendre l'eau potable (au sens de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine), PYREN'EAU dispose des ouvrages suivants :

Station de Calibet

Depuis chaque chambre de captage (Aygue Blanche et Aygue Nègre), une canalisation en DN 300 Acier achemine l'eau à la station de Calibet. Compte-tenu des caractéristiques physico-chimiques de l'eau, seule une désinfection au chlore gazeux y est effectuée avant départ vers les réservoirs de Pontacq. A noter que l'on fonctionne ici à environ 20 bars de pression (Cf. dénivelé entre le captage et Calibet).



Usine d'Arthez-d'Asson

Créée en 1976, l'usine d'Arthez-d'Asson se compose d'une station de pompage (prise d'eau dans l'Ouzom d'une capacité nominale de 500 m³/h) et d'une station de traitement (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection). L'eau brute présente des fortes variations de turbidité au cours de l'année. De ce fait, l'apport de coagulant - floculant (chlorure ferrique et alginat) est asservi à un turbidimètre placé en entrée.

L'eau passe ensuite par un décanteur puis par un filtre à sable. Une désinfection au chlore gazeux vient finaliser le traitement avant refoulement vers les réservoirs de Pontacq.

Un rétro-lavage air/eau permet d'éviter le colmatage des filtres.

Les sous-produits générés sont traités depuis 2013.



Station de Bordes

L'eau des forages de Baudreix est acheminée vers la station de Bordes, où elle passe par une première bache de stockage, dont le rôle est de piéger les sables aspirés par les pompes des forages.

Le traitement de la station consiste en une simple chloration. L'eau est ensuite refoulée vers les 3 réservoirs de Buros (10 000 m³).



Le traitement

Usine de Lespielle

La station de Lespielle, mise en service le 2 mai 2009, traite les eaux des forages de Simacourbe et de Lespielle. Compte tenu de la composition physico-chimique de l'eau brute, les objectifs sont les suivants :

- Diminuer les concentrations en hydrogène sulfuré et ammonium
- Augmenter la teneur en oxygène dissous
- Arriver à l'équilibre calco-carbonique
- S'assurer de l'absence de goût et d'odeur.



Pour cela, l'eau passe dans des tours de pulvérisation, où un flux d'air à contre-courant permet d'une part d'oxygéner l'eau et d'autre part de faire dégazer l'hydrogène sulfuré. Ce gaz est ensuite traité à l'extérieur par voie biologique.

Une deuxième étape de chloration au break-point permet d'éliminer l'ammonium. Après réajustement du pH, l'eau est envoyée vers les skids d'ultrafiltration qui ont pour rôle d'arrêter les éventuels éléments dissous (seuil de coupure à 0,1 µm).

Afin d'éviter le colmatage des membranes, des rétro-lavages (eau/acide/soude) sont fréquemment réalisés. Les eaux de lavage sont ensuite envoyées vers une lagune (décantation et rôle tampon) avant d'être rejetées au milieu naturel. Une désinfection au chlore gazeux est réalisée avant que l'eau ne soit refoulée au réservoir sur tour de Castillon. Ce château d'eau dessert le SEA Béarn Bigorre et le château d'eau de Viella, qui alimente à son tour les Syndicats du Bassin Adour Gersois et du Luy Gabas Léés.

Usine de Lalongue

Cette station de traitement a été inaugurée le 2 avril 2005. L'eau du forage de Lalongue présente les mêmes caractéristiques que celle de Lespielle (même aquifère).

Le traitement est donc similaire :

- Passage en entrée dans une tour de pulvérisation (oxygénation et élimination de l'hydrogène sulfuré)
- Chloration au break-point (élimination de l'ammonium)
- Ajout éventuel de polymère
- Filtration sur charbon actif
- Désinfection au chlore gazeux
- Traitement biologique de l'air
- Décantation des eaux de lavage dans des lagunes



Usine de Burosse-Mendousse

Afin de traiter l'eau brute issue du forage de Burosse-Mendousse, l'usine située à proximité est constituée des filières suivantes :

- Passage dans un filtre à pouzzolane, avec un flux d'air à contre-courant (oxygénation et déferrisation),
- Filtration sur sable (abattement de la turbidité),
- Désinfection au chlore gazeux.



Le traitement

Besoin en eau des usines

Les besoins en eau des différentes usines d'eau potable du syndicat pour le nettoyage des filtres, des bâches de stockage etc. sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

USINE	VOLUMES 2025 (m³)
Arthez-d'Asson	26 945
Lespielle	37 242
Lalongue	1 491
Burousse-Mendousse	765
TOTAL	66 443

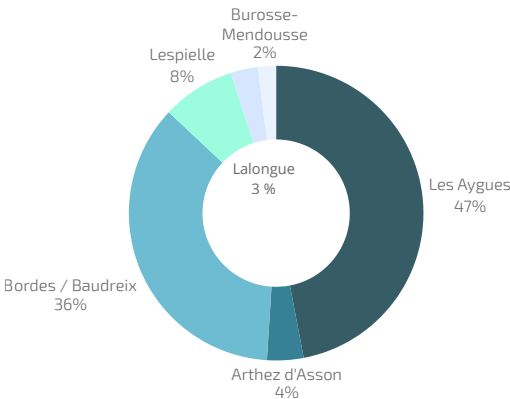
Tableau 4 : Besoin en eau des usines

Les volumes produits

NOM	DATE DE MISE EN SERVICE	CAPACITÉ NOMINALE (m³/h)	DÉBIT MOYEN 2025 (m³/h)	PRODUCTION 2024 (m³)	PRODUCTION 2025 (m³)	VARIATION 2024/2025
Les Aygues	01/01/1960	600	451	4 116 619	3 953 987	-4%
Arthez-d'Asson	01/01/1976	500	44	232 284	382 991	64,9%
Bordes	01/01/1985	524	351	3 124 058	3 078 980	-1,4%
Lespielle	02/05/2009	400	77	512 096	678 458	32,5%
Lalongue	22/04/2005	200	27	605 314	232 319	-61,6%
Burousse-Mendousse le Prince	01/01/1980	50	17	111 180	151 488	36,3%
TOTAUX				8 701 551	8 478 223	-2,6 %

Tableau 5 : Volumes produits

Graphique 3 - Répartition des volumes produits par unité de production



Performances des stations de production

Consommation énergétique

STATION	CONSO ELECTRIQUE 2025 (Kwh)	RATIO 2025 (kWh/m ³)	RATIO 2024 (kWh/m ³)
Station de Calibet	61 091	0,02	0,01
Station d'Arthez- d'Asson	434 736	1,14	1,31
Station de Bordes	1 905 680	0,62	0,59
Station de Lespielle	946 987	1,40	1,46
Station de Lalongue	341 958	1,47	1,34
Station de Burosse- Mendousse	179 216	1,18	1,30
TOTAUX	3 869 668	0,46	0,44

Tab. 6 - Répartition des consommations énergétiques par station

Sur l'ensemble des installations de PYREN'EAU, la consommation énergétique aura été de :

4 097 178 KWh, soit un ratio global de **0,48 KWh/m³**.

PYREN'EAU dispose de groupes électrogènes sur les sites suivants, permettant une réelle sécurisation du Syndicat en cas de coupure du réseau électrique :

- Arthez-d'Asson
- Baudreix
- Bordes
- Buros
- Calibet
- Lalongue.

Performances des stations de production

Consommation de réactifs

STATION	ACIDE (kg)	SOUDE (kg)	BIOSULFITE DE SODIUM (kg)	CHLORURE FERRIQUE (kg)	ALGINATE (kg)	CHLORE (kg)
Station de Calibet						2 156
Station d'Arthez- d'Asson		0		1 287	0	343
Réservoirs de Pontacq						637
Station de Bordes						1 421
Station de Lespielle	36 581	5 448	0			1 078
Station de Lalongue	0	0				1 029
Station de Burosse- Mendousse						90
TOTAUX	36 581	5 448	-	1 287	-	6 754

Tab. 7 - Répartition des consommations de réactifs par station

Gestion des sous-produits

STATION	NATURE DES SOUS-PRODUITS	MÉTHODE DE SÉPARATION	DESTINATION FINALE DES SOUS-PRODUITS
Station de Calibet			
Station d'Arthez- d'Asson	Boues issues de décantation/filtration	Lagune et filtres à sable	
Station de Bordes			
Station de Lespielle	Boues issues du rétro lavage des membranes	Lagune	
Station de Lalongue	Boues issues du rétro lavage des filtres	Lagune et filtres à sable	
Station de Burosse- Mendousse	Boues issues du rétro lavage des filtres	Lagune	Transfert des boues à Lalongue *

*Les boues seront pompées dans la lagune et transférées sur les filtres à sables de la station de Lalongue pour séchage.

Tab. 8 - Devenir des sous-produits des stations de production



Stockage

Présentation

PYREN'EAU dispose des ouvrages de stockage suivants :

SITE	NATURE	VOLUME (m³)
Asson - Sarramayou	Réservoir	3000
Pontacq 1	Réservoir	180
Pontacq 2	Réservoir	180
Pontacq 3	Réservoir	600
Pontacq 4	Réservoir	5000
Sedzère HS	Château d'eau	1000
Sedzère BS	Réservoir	290
Buros 1	Réservoir	2500
Buros 2	Réservoir	2500
Buros 3	Réservoir	5000
Castillon	Château d'eau	1300
Viella	Château d'eau	600
TOTAL		22 250

Tableau 9 — Ouvrages de stockage

Graphique 4 — Evolution du volume annuel de débordement aux réservoirs de Pontacq

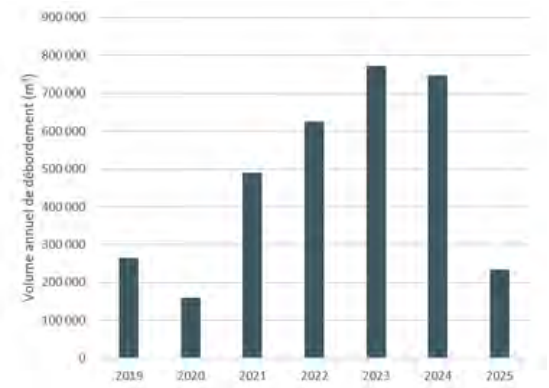
Volumes de service

Ces ouvrages de stockage sont nettoyés annuellement afin d'éviter tout risque de contamination bactérienne de l'eau mise en distribution. Les volumes d'eau liés à ces opérations, ainsi qu'aux travaux du syndicat, sont appelés «volumes de service». En 2025, ils sont répartis de la manière suivante :

DÉSIGNATION	VOLUME (m³)
Lavage des réservoirs	8 830
Réparation de fuite	700
Essai travaux usine d'Arthez-d'Asson	395
Débordement réservoirs Pontacq	233 296
TOTAL	243 221

Tableau 10 — Répartition des volumes de service

La mise en service du nouveau de réservoir de Pontacq (5 000 m³) en 2016 a engendré une augmentation de la capacité de stockage, permettant ainsi de limiter les débordements. Cependant, on constate qu'entre 2021 et 2024 des volumes de débordement très importants. La mise en service d'une vanne altimétrique installée en 2025 aux réservoirs de Pontacq a permis de limiter ces débordements.



Les réseaux

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'annexe 1 de l'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. Une révision de cet indicateur a eu lieu à partir de 2013 (Cf. Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement).

Dans le contexte de PYREN'EAU, la notation est la suivante :

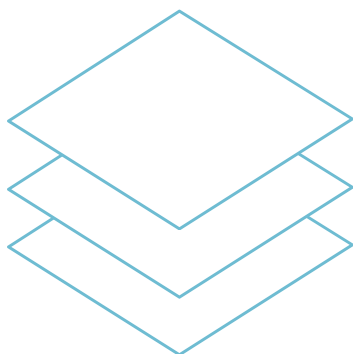
INDICE	NOTE MAXIMALE (POINT)	DESSCRIPTIF	PRÉSENCE	NOTE OBTENUE
Partie A : Plan des réseaux (15 points)				
VP.236	10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau	OUI	10
VP.237	5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)				
VP.238	15	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage cartographiques (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	OUI	15
VP.239			OUI	
VP.240			OUI	
VP.241	15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :	OUI	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)				
VP.242	10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	OUI	10
VP.243	10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	OUI	10
VP.244		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	non concerné	
VP.245		Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	non concerné	
VP.246	10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	OUI	10
VP.247	10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	OUI	10
VP.248	10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI	10
VP.249	5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI	5
TOTAL				100

Tab. 11 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est donc, pour l'année 2025, de **100%**.

A noter que la localisation et le renouvellement des branchements ne concerne pas PYREN'EAU (valable pour les syndicats distributeurs).

Les réseaux



Système d'Information Géographique

PYREN'EAU s'est engagé en 2010 dans la réalisation de son Système d'Information Géographique (SIG). Ce logiciel informatique permet, à partir de plans géoréférencés, de produire des plans et des cartes. La superposition et l'organisation d'informations liées au syndicat (réseaux, limites administratives, station de production etc.) se révèlent être un véritable outil d'aide à la décision et permettent une gestion du patrimoine de la collectivité.

Cette gestion patrimoniale permet de répondre aux exigences de l'article 1 du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

La mise à jour de cet outil est même devenue une clause des marchés publics de PYREN'EAU. En effet, lors de la réception des travaux de fourniture et pose de canalisations, les entreprises ont pour obligation de remettre au syndicat les plans de réseaux sous SIG.

En 2019, la politique du SMNEP en matière de gestion patrimoniale évoluait, en lien avec le schéma directeur. Désormais, afin de tenir compte de l'article L.2224-71 du CGCT et de l'article R. 554-34 du code de l'environnement, PYREN'EAU met à jour annuellement l'inventaire de son patrimoine.

Les réseaux

Caractéristiques du réseau

Longueur et diamètre

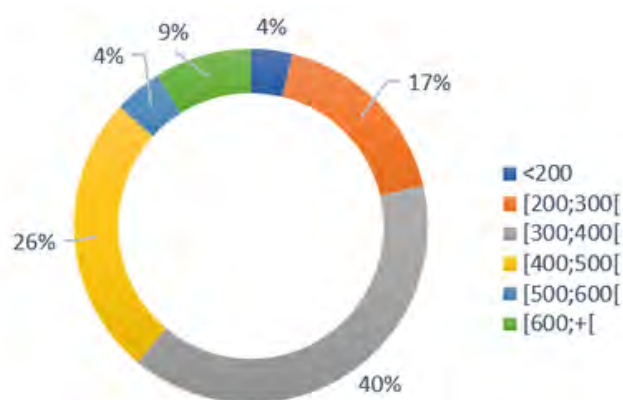
	2024	2025	VARIATION
LINÉAIRE DE RÉSEAU HORS BRANCHEMENT (kml)	170,3	170,3	0%

Tab. 12 — Variation du linéaire de réseau

Pour l'année 2025, le linéaire total du réseau du syndicat, se répartit de la manière suivante :

DN	LINÉAIRE (kml)
< 200	6,4
[200;300[	29,9
[300;400[	67,5
[400;500[	43,8
[500;600[	7,5
[600;+]	15
TOTAL	170,3

Tab. 13 — Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre



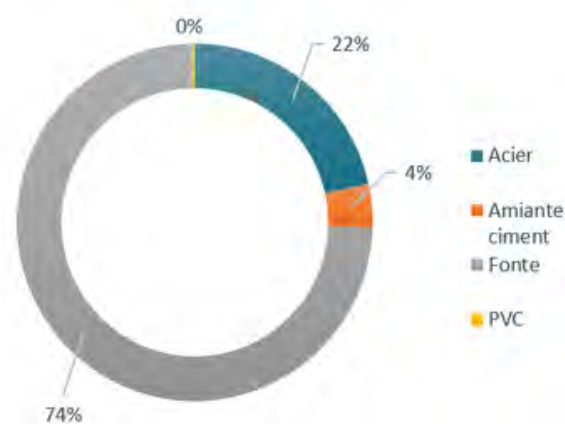
Graphique 5 — Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre

Matériaux

Le réseau de PYREN'EAU est constitué des matériaux suivants :

MATERIAU	LINÉAIRE (kml)
ACIER	36,7
AMIANTE CIMENT	6,7
FONTE	126,4
PVC	0,5
TOTAL	170,3

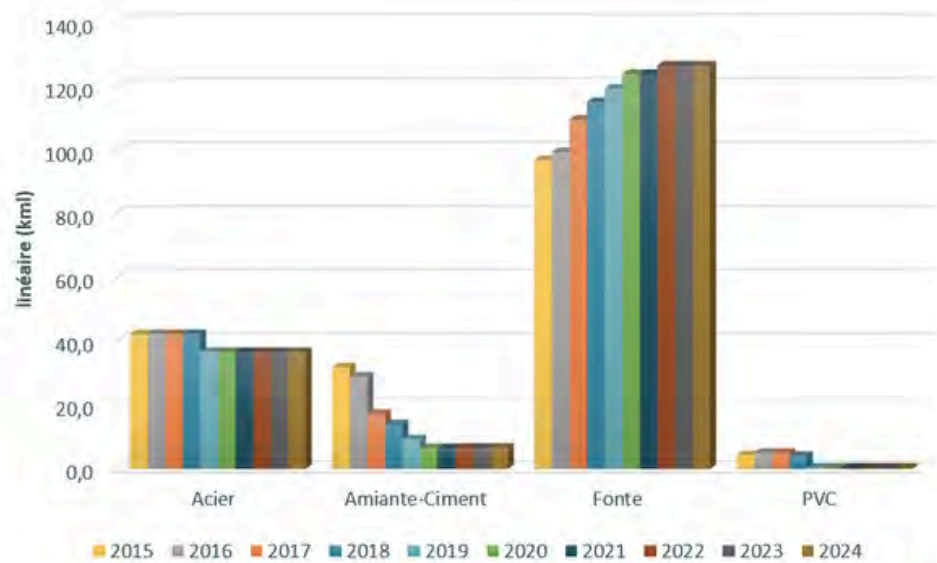
Tab. 14 — Composition du réseau



Graphique 6 — Répartition du réseau par type de matériau

Les réseaux

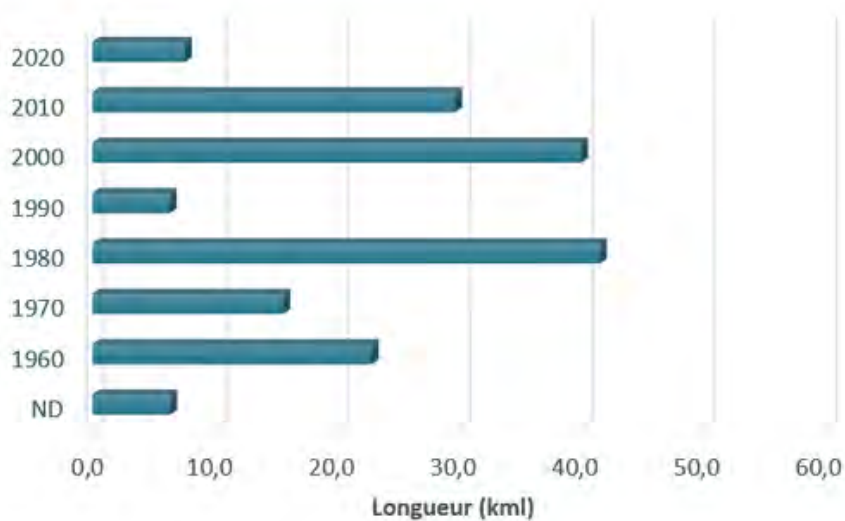
Graphique 7 — Evolution du patrimoine de PYREN'EAU



Âge

DATE DE POSE	LINÉAIRE (kml)
NDR	6,4
1960	22,9
1970	15,7
1980	41,6
1990	6,4
2000	40,1
2010	29,7
2020	7,6
TOTAL	170,3

Tab. 15 - Répartition de l'âge des canalisations



Graphique 8 — Répartition de l'âge des canalisations

La première tranche de renouvellement de réseau inscrite au programme pluriannuel d'investissement 2018 – 2030 (Cf. Annexe n°1) a concerné le renouvellement de la liaison Luquet – Maucor. Cette opération s'est étalée sur la période 2015-2020 et a consisté à renouveler 25 kml en fonte DN 400 mm.

La création de la liaison de sécurisation entre Arthez-d'Asson et Baudreix devrait être réceptionnée en 2026.

LE RENDEMENT DU RÉSEAU



PYREN'EAU

Calculer le rendement d'un réseau, c'est chercher à connaître le rapport entre le volume consommé et le volume produit. Il s'exprime en pourcentage.

Le volume produit est comptabilisé à chaque unité de production, le volume consommé à chaque point de vente avec les Distributeurs (compteurs de vente d'eau).

Ce calcul de rendement prend en compte également les volumes autorisés non comptés : par exemple l'estimation pour les besoins du service d'eau potable comme le lavage des réservoirs.

Le rendement met en évidence le volume perdu essentiellement suite à des casses de conduites, des fuites et des vols d'eau. En 2025, le rendement se situe à **94,3 %**.

La politique de renouvellement de réseau mise en place en 2015 par le biais du renouvellement de la liaison Luquet – Maucor porte ses fruits puisqu'elle permet aujourd'hui à PYREN'EAU de stabiliser le rendement au-dessus de 90 %.

Performance du réseau

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service}}{(\text{volume produit} + \text{importations})}$$

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau	95%	90,6%	94,2%	94,6%	92,5%	96,3%	96,5%	95,7%	97,1%	96,2%	94,3%

$$\text{Indice des volumes non comptés} = \frac{\text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service} + \text{pertes}}{\text{longueur du réseau hors branchements}}$$

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	15,2	16,4	12,3	12,7	16,1	8,3	13,5	16,8	16,9	17,7	11,8

$$\text{Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{\text{pertes}}{\text{longueur du réseau hors branchements}}$$

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/j)	7,1	13	7,9	7,6	11,3	5,3	5	6,4	4,1	5,3	7,8

Renouvellement des réseaux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de canalisations renouvelées [km]	0,6	4,8	5,7	4,6	4,2	5,2	0	0	0	0	0

Extension des réseaux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Extension de réseaux [km]	0	0	4,5	0	0	0,19	0	2,5	0	0	0

Vente d'eau

Volumes vendus et exportés

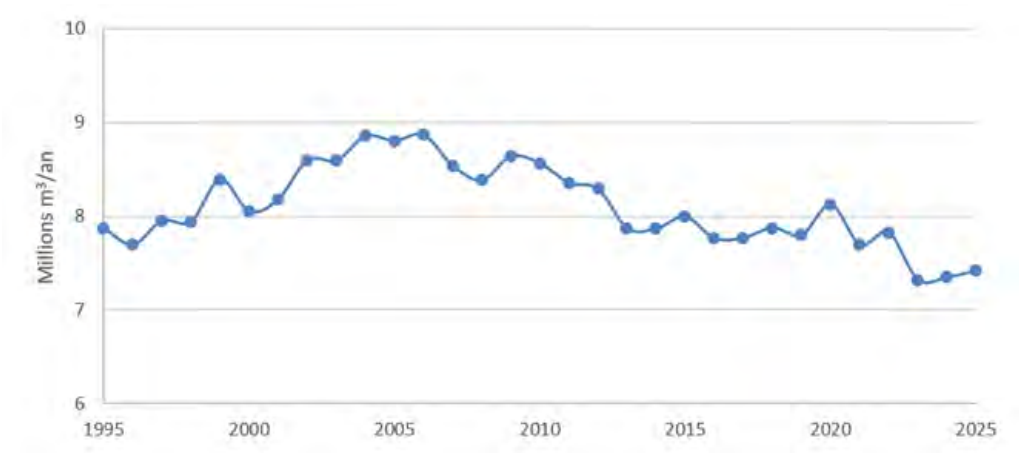
Volumes vendus aux collectivités adhérentes

SYNDICAT	CONSUMMATION 2025 (m³/an)
SE Luy Gabas Léés	3 132 150
SEA Béarn Bigorre	2 521 320
SIE Bassin Adour Gersois (territoire Viella)	287 946
CC Pays de Nay	1 316 838
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	157 110
TOTAL	7 415 364

Tableau 16 - Répartition des volumes vendus aux collectivités adhérentes

L'ensemble des compteurs de vente d'eau est télérelevé permettant ainsi de centraliser l'envoi des volumes journaliers des compteurs de vente et de connaître à J+1 l'ensemble des volumes vendus sur le territoire de PYREN'EAU. Une synthèse est transmise mensuellement aux collectivités.

Pour ce qui est de l'évolution des volumes vendus, le graphique suivant reprend l'historique depuis 1995 (la répartition est donnée à l'Annexe n°5) :



Graphique 9 - Evolution des volumes vendus

On constate en 2025 une légère augmentation des volumes vendus (+1 % par rapport à 2024).

Vente d'eau

Volumes vendus et exportés

Ventes en gros extérieures

	CONSOMMATION 2024 (m3/an)	CONSOMMATION 2025 (m3/an)	VARIATION
Vermillon	628	1 633	160%
SIAEP TN	180 000	217 833	21%
SIEBAG	73 692	112 160	52,2%
SMEP Jurançon	1 018	546	-46,4%
TOTAL VEG	255 338	332 172	30,1%

Tab. 17 - Volumes issus de la VEG

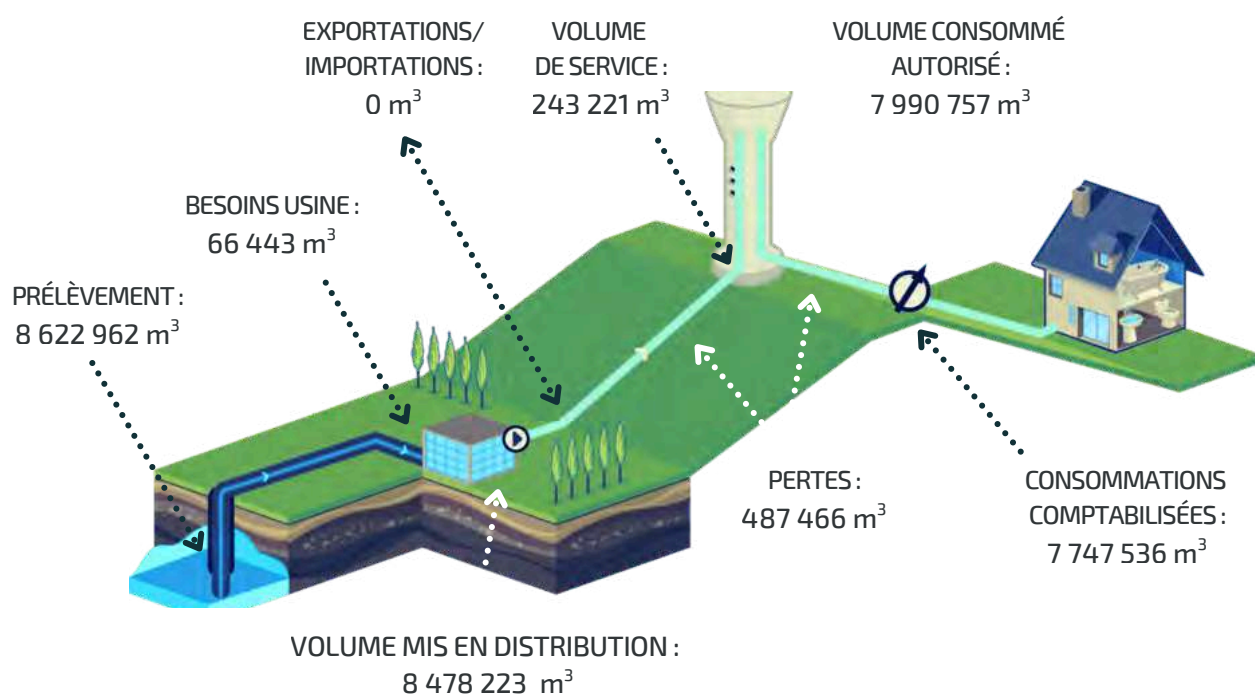
2025

7 747 536 m³

Volume issu des consommations comptabilisées
(volume vendu aux collectivités adhérentes et
ventes en gros extérieures)

Vente d'eau

Volumes vendus et exportés



LA QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE EN 2025

L'eau est une ressource naturelle et vitale dont nous devons prendre soin et que nous devons préserver. Le Syndicat de l'Eau des Pyrénées et son délégataire s'engagent chaque jour à garantir une eau d'une excellente qualité à tous les consommateurs.

Pour ce faire, le Syndicat travaille sans cesse à améliorer non seulement sa connaissance de l'eau depuis ses zones de prélèvement mais aussi les outils d'analyse qui lui permettent d'en contrôler la qualité. Ainsi le réseau de PYREN'EAU est équipé de plus d'une centaine de sondes qui contrôlent quotidiennement et en temps réel les composants et les paramètres de la qualité de l'eau.

Au total, ce sont près de 100 analyses qui sont effectuées chaque année afin de garantir aux consommateurs l'accès à une eau saine.

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau distribuée sont réalisées, d'une part au titre du contrôle officiel par l'Agence régionale de santé (ARS) et d'autre part, au titre du programme d'autosurveillance déployé, dans le cadre de la délégation de service public par l'exploitant.

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré par l'Agence régionale de santé (ARS) sur l'ensemble des réseaux depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur. La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine des eaux, des débits captés, des traitements et de l'importance de la population desservie.

Le contrat de délégation de service public initié au 1er janvier 2011 prévoit la mise en place de contrôles renforcés sur l'ensemble des organes de captage et de production.



En 2025, sur l'ensemble du territoire pour les eaux brutes, traitées et distribuées, 90 prélèvements ont été réalisés au titre du contrôle réglementaire (ARS) mettant en évidence une eau 100% conforme à la réglementation.
(Cf. Annexe n° 10)

Le suivi de l'ARS

Pour 2025, le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS met en avant une **eau conforme à la réglementation à 100 %** sur les paramètres bactériologiques et **à 100 % sur les paramètres physico-chimiques** :

STATION	BACTÉRIOLOGIE		PHYSICO-CHIMIE		PARAMÈTRES A SURVEILLER
	NBRE DE PRÉLÈVEMENTS	CONFORMITÉ	NBRE DE PRÉLÈVEMENTS	CONFORMITÉ	
Prise d'eau Ouzom	1	100%	1	100%	
Aygue Nègre	1	100%	1	100%	
Aygue Blanque	1	100%	1	100%	
Forage Burosse-M.	0			0	
Forage Lalongue	1	100%	1	100%	
Forage Baudreix F1	0		0		
Forage Baudreix F2	1	100%	1	100%	
Forage Baudreix F3	1	100%	1	100%	
Forage Simacourbe	1	100%	1	100%	
Forage Lespielle	1	100%	1	100%	
Station de Calibet	11	100%	11	100%	
Station d'Arthez d'Asson	3	100%	3	100%	Dépassement référence qualité bactéries et spores sulfito-réductrices. Contre analyse conforme
Station de Bordes	11	100%	11	100%	
Station de Lespielle	3	100%	3	100%	
Station de Lalongue	5	100%	5	100%	Turbidité : dépassement référence qualité (0,54 NFU)
Station de Burosse Mendousse	2	100%	3	100%	Température
TOTAUX	45	100%	45	100%	

Tableau 18 - Synthèse 2025 de la qualité de l'eau (ARS)

A noter qu'à compter de 2025, l'ARS n'éditera plus de rapport annuel sur la qualité de l'eau.

L'autocontrôle de l'exploitant

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, l'exploitant s'est engagé à augmenter de façon significative le nombre d'analyses sur l'ensemble des ressources et stations du Syndicat.

En 2025, l'exploitant a réalisé 31 prélèvements sur l'eau brute et l'eau mise en distribution.

LE PRIX DU SERVICE INDICATEURS FINANCIERS

La décomposition du prix

La détermination du prix de l'eau est liée à quatre éléments :

- « **La part délégataire** » : cette rémunération est fixée contractuellement avec le Syndicat producteur. Dans le cas de PYREN'EAU, cette rémunération est fixée pour 11 ans. Cette part est indispensable pour permettre de faire fonctionner les ouvrages de production d'eau potable (personnel, électricité, réactifs etc.).
- « **La part syndicale** » : cette part perçue par PYREN'EAU est fixée par délibération du Comité syndical. Elle permet la réalisation d'infrastructures propres à la production (usine de traitement, réservoirs, canalisations, etc.).
- **L'Agence de l'eau** : l'Agence de l'Eau perçoit des redevances de l'ensemble des usagers de l'eau et elle les reverse aux entités qui conduisent des actions d'amélioration de la qualité de l'eau
- **La TVA** : taux réduit à 5,5%.

Le prix du service est proportionnel au volume d'eau potable acheté. Les volumes sont relevés annuellement. La décomposition est la suivante :

	UNITÉ	1er janvier 2024	1er janvier 2025	VARIATION
Part délégataire (SAUR)	€ HT/m ³	0,1925	0,2095	8,8 %
Part syndicale - tarif adhérent (PYREN'EAU)	€ HT/m ³	0,2200	0,2200	-
Part syndicale - tarif VEG (PYREN'EAU)	€ HT/m ³	0,2398	0,2398	-

Tableau 19 - Décomposition du prix de l'eau

Les recettes

Part délégataire

Recettes du délégataire

L'application de la formule d'actualisation du contrat de DSP et le volume total facturé pour l'année 2025 (7 748 554 m³) permettent de calculer la recette du délégataire ci-dessous :

	2024	2025	VARIATION
Recettes de vente d'eau Recettes vente d'eau non domestique	1 491 596,65	1 623 108,79	8,8%
Autres recettes Recettes pour le contrôle de délégation	0	0	0
Ristourne/rattrapage		195,96	
TOTAL DES RECETTES	1 491 596,65	1 623 304,75	8,8%

Tableau 20 - Evolution de la recette du délégataire

Part syndicale

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. L'évolution du prix de l'eau a été planifiée dans le cadre du schéma directeur le 15 février 2019. La délibération en date du 11 décembre 2024 fixe ainsi la part syndicale 2025.

Recettes de la collectivité

	2024	2025	VARIATION
Recettes de vente d'eau Recettes vente d'eau non domestique	1 685 921,19	1 712 016,59	1,5%
Autres recettes Recettes pour le contrôle de délégation	14 701,28	16 233,25	10,4%
TOTAL DES RECETTES	1 700 622,47	1 728 249,84	1,6%

Tableau 21 - Evolution des recettes de la collectivité

Le budget

Le Budget Prévisionnel 2025 de PYREN'EAU, voté par le Conseil 12 février 2025, fait ressortir les équilibres suivants :

Section d'exploitation :

Total des dépenses d'exploitation : 3 093 442,74 €

Total des recettes d'exploitation : 3 093 442,74 €

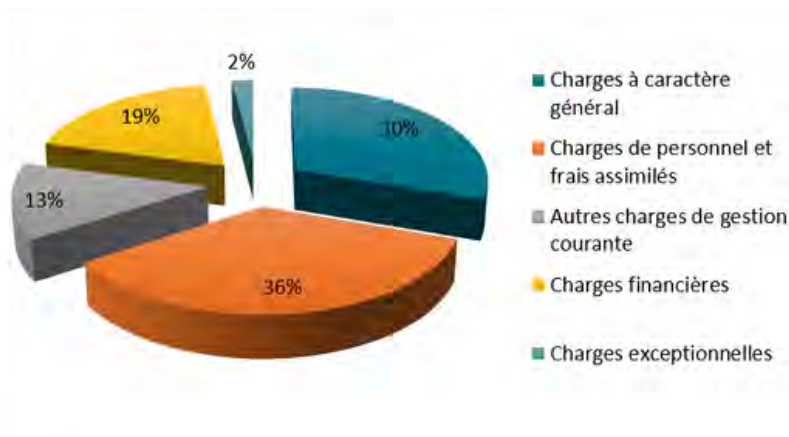
Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement : 7 187 713,16 €

Total des recettes d'investissement : 7 187 713,16 €

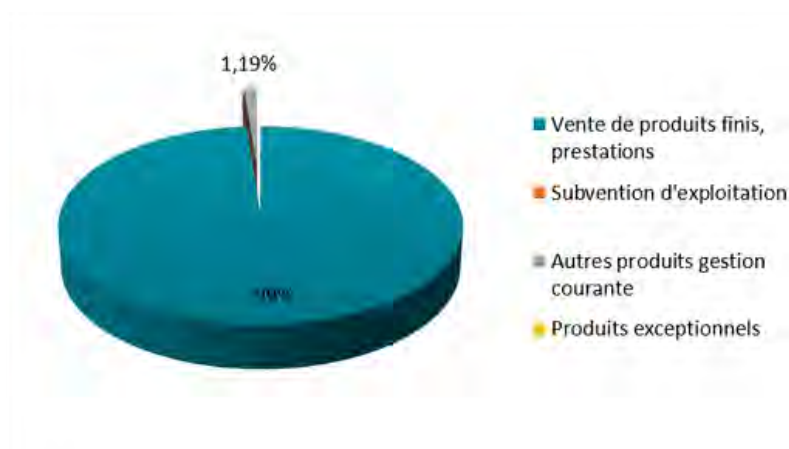
Les chapitres ci-après détaillent la répartition de chaque section.

Dépenses de fonctionnement



Graphique 11 -
Dépenses de fonctionnement
(BP 2025)

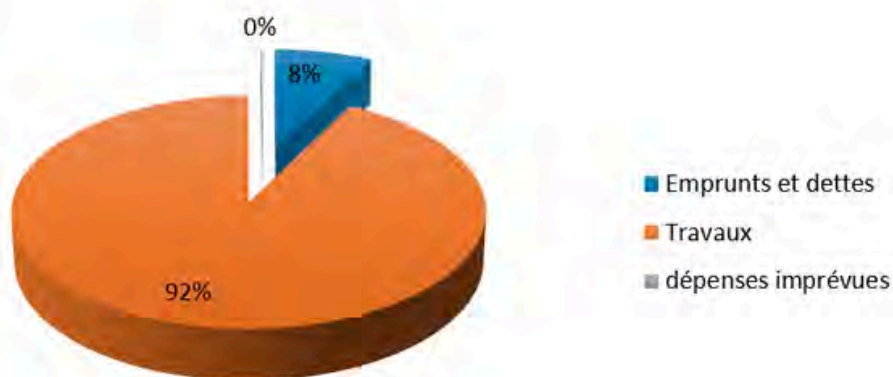
Recettes de fonctionnement



Graphique 12 -
Recettes de fonctionnement
(BP 2025)

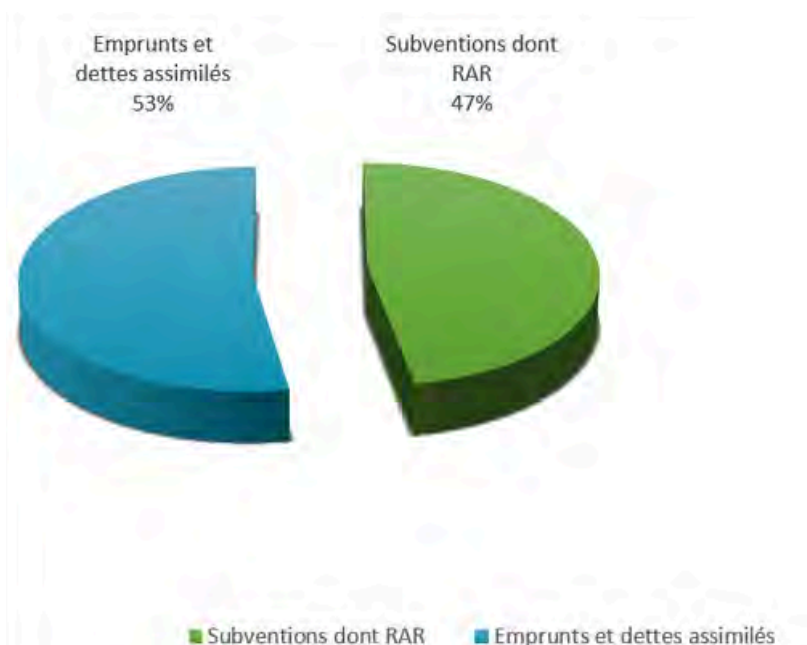
Le budget

Dépenses d'investissement



Graphique 13 -
Dépenses d'investissement
(BP 2025)

Recettes d'investissement



Graphique 14 -
Recettes d'investissement
(BP 2025)

Le budget

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	7 836 992,80 €	9 222 212,56 €
Remboursements au cours de l'exercice	714 167,01 €	590 953,64 €
Dont en intérêts	127 188,92 €	116 173,40 €
Dont en capital	586 978,09 €	474 780,24 €

Tab. 22 -
Etat de la dette

Amortissements réalisés

	2024	2025
Montant de la dotation aux amortissements	1 343 375,15 €	1 448 663,72 €

Tab. 23 -
Amortissements réalisés

LE PROGRAMME PLURI ANNUEL DES TRAVAUX ET ÉTUDES

Opération n° 1801 – Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix

Descriptif : De nombreuses études (SDAEP 2012 et 2019, étude hydraulique 2013, exercice gestion de crise 2019) ont pu mettre en évidence la nécessité de sécuriser les ressources du secteur Ouest par bouclage du secteur Sud. Cette nouvelle liaison d'intérêt général qui sera créée entre Arthez-d'Asson et Baudreix permettra donc à terme de sécuriser l'intégralité de l'ossature du SMNEP et de la plupart des Distributeurs (Béarn Bigorre, Luy Gabas Léas, Pays de Nay, Tarbes Lourdes Pyrénées). Le projet a été initié en interne en 2016. Les travaux nécessiteront la pose de 16 km de canalisation en fonte diamètre 400 mm et permettront ainsi de relier l'usine de production d'Arthez-d'Asson au réservoir d'Asson puis à la passerelle de Baudreix, où l'eau sera acheminée à l'usine de Bordes via un réseau existant.

Ce bouclage du réseau de production conduira in-fine à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de près de 95 000 habitants et les activités économiques d'un territoire représentant un quart du département des Pyrénées-Atlantiques. La maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement HEA SCE NOUGER PARCAN CETRA en octobre 2019. Les investigations terrain (géotechniques, détection de réseaux, traversées de cours d'eau, inventaires faune/flore) ont nécessité deux années de travail.

L'opération étant soumise à étude d'impact environnemental (incluant une enquête publique), révision du PLU de Nay, demande de défrichement et mise en place de Servitudes d'Utilité Publique, une déclaration d'intention (mars 2021) a permis d'informer le public. Le dossier administratif a été déposé le 8 juin 2021. L'enquête publique et la fin de la procédure administrative ont eu lieu en 2023.

L'arrêté préfectoral autorisant le Syndicat à réaliser les travaux a été délivré le 27 octobre 2023. La consultation a eu lieu entre novembre 2023 et mars 2024. Les marchés de travaux ont été attribués en avril 2024. Les travaux ont débuté en septembre 2024 et devraient s'achever courant 2026.

Montant estimatif : 8 007 641,55 € HT

Dépenses réalisées en 2025 : 3 988 436,73 € HT

Subventions perçues en 2025 : 763 349 €

Date de réalisation : 2019 – 2026

Opération SDAEP : 16



Opération n° 2106 – Optimisation pompage seuil de l'Ouzom



Descriptif : En 2021, PYREN'EAU avait réalisé une étude de faisabilité pour pérenniser le prélèvement dans l'Ouzom. Au regard de l'importance de cette prise d'eau pour l'alimentation en eau potable, le Syndicat a confié en au bureau d'études 2AE une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux.

Montant estimatif : non défini

Dépenses réalisées en 2025 : 5 173 € HT

Date de réalisation : 2025 – 2027

Opération SDAEP : 33

Opération n° 2107 – Etude et mise en œuvre des potentialités ENR du Syndicat

Descriptif : En 2021, le Syndicat décidait de réfléchir à l'utilisation de surface disponible pour la production d'énergies renouvelables. Après une étude préalable, deux sites présentaient un intérêt certain : les toitures des réservoirs de Pontacq et de Buros de par leur exposition, la proximité avec le réseau électrique et leur usage.

Si à Pontacq, il a été fait le choix d'installer une centrale pour une revente d'électricité totale, à Buros, siège du syndicat, l'objectif est en priorité l'autoconsommation par les équipements de la Maison de l'Eau. Ainsi, deux centrales de 36 kWc seront mises en service en 2026.



Montant estimatif : 76 375 € HT
Dépenses réalisées en 2025 : 19 346,44 € HT
Date de réalisation : démarrage novembre 2025
Opération SDAEP : 41

Opération n° 2204 – Démantèlement des puits de Bordes

Descriptif : Après l'arrêt de l'exploitation des forages de Bordes en 2016 en raison de la dégradation de la qualité de l'eau (pollution agricole, nitrates et résidus de pesticides), le Syndicat a engagé en 2024 les travaux de démantèlement définitif. Deux forages (F2 et F4) ont été condamnés selon la réglementation, tandis que le forage F3 a été cédé au BRGM pour la surveillance scientifique de la nappe des sables infra-molassiques. Les opérations ont comporté l'enlèvement des équipements, le comblement des ouvrages, la dépose des transformateurs et la remise en état des terrains. Les conditions météorologiques défavorables n'ont toutefois pas permis d'achever les travaux sur le forage F1 et le piézomètre de Lasbarthes. L'intervention a été finalisée en 2025.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de préservation durable d'une ressource stratégique pour le territoire, la nappe profonde des Sables Inframolassiques.

Montant estimatif : 115 739 € HT
Dépenses réalisées en 2025 : 39 651 € HT
Date de réalisation : 2023 – 2025
Opération SDAEP : 31

Opération n° 2401 – Marché à bons de commande canalisations 2024-2026

Descriptif : PYREN'EAU dispose d'un marché à bons de commande pour des travaux d'aménagement et de reprise de canalisation. En 2025, les travaux suivants ont été réalisés :

-Reprise du chemin d'accès à l'usine de Lalongue,
Reprise et évacuation des canalisations de trop plein et vidange du château d'eau de Viella.

Montant : 59 179,08 € HT

Dépenses réalisées en 2025 : 18 255,99 € HT

Date de réalisation : 2024 – 2026

Opération SDAEP : 0-B

Opération n° 2501 – PGSSE 3 – Lutte contre l'incendie



Descriptif : Le PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) élaboré entre 2020 et 2023 a conduit à une programmation d'actions. Parmi les mesures préconisées figurait la lutte contre l'incendie. En effet, le diagnostic réalisé mettait en évidence que les bâtiments de traitement étaient dépourvus de détection incendie. Pour y remédier, le PGSSE prévoyait de réaliser une étude des dispositifs à mettre en place, incluant l'installation des détecteurs incendie, la remontée des alarmes sur la supervision et l'installation d'extincteurs. PYREN'EAU a dressé un état des lieux des sites et fait réaliser au cours du premier semestre 2024 un diagnostic des travaux à réaliser.

Ces aménagements ont été réalisés en 2025.

Montant : 88 364 € HT

Dépenses réalisées en 2025 : 73 208,37 € HT

Date de réalisation : 2025

Opération SDAEP : 44

Armoire électrique tour de Viella

Opération n° 2504 – Suivi hydrogéologique des ressources exploitées par PYREN'EAU 2025

Descriptif : PYREN'EAU a poursuivi en 2025 le suivi hydrogéologique des ressources. Basé sur l'exploitation des données issues des capteurs (quantité, qualité) déployés sur l'ensemble des ressources, cette étude doit permettre une exploitation plus raisonnée et durable des ressources et de préconiser de manière préventive des diagnostics d'ouvrage.

Dépenses réalisées en 2025 : 9 200 € HT
Subventions perçues : 40 142,50 €
Date de réalisation : 2025
Opération SDAEP : 24

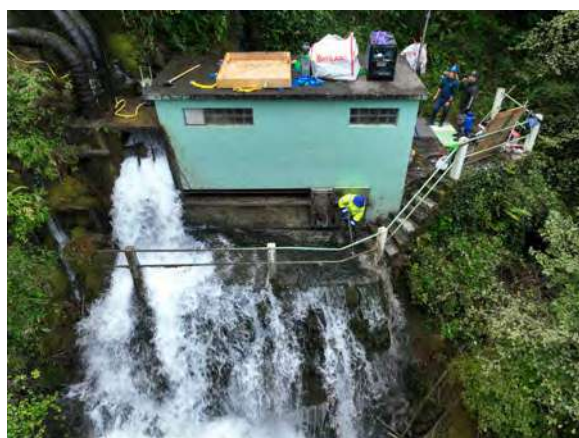
Opération n° 2505 – Réhabilitation des bâtiments de captage des Aygues

Descriptif : Prestation réalisée entre le 10 et le 18 septembre 2025. Ce chantier atypique au regard des conditions d'accès aura nécessité d'hélicopter le matériel depuis la vallée.

Trois entreprises sont intervenues pour réaliser les travaux suivants :

- HOUEYE : Remplacement des portes d'accès des 2 sources,
- CABTP : Démoussage, reprise maçonnerie, remise en peinture du bâtiment d'Aygue Blanque, mise en place d'une plaque inox pour suivi de la ressource,
- TECHNIC-ACCESS : Démontage garde-corps corrodés et remplacement par des caillebotis en résine, remplacement des pavés de verre par de la tôle perforée et mise en place de moustiquaire sur les ouvertures, reprise des fixations des clapets de trop-pleins et divers travaux de soudure.

Montant : 48 500 € HT
Dépenses réalisées en 2025 : 47 218,96 € HT
Date de réalisation : 2025
Opération SDAEP : 49



A vertical photograph of a waterfall cascading over rocks, with white foam and splashing water. The image is partially covered by a light blue semi-transparent rectangle on the right side.

LE SDAEP 2018-2030

Le précédent schéma directeur de PYREN'EAU avait été réalisé en 2012. Depuis, un important programme d'investissement a été engagé (création de réservoirs, renouvellement de canalisation, création de nouveaux forages, interconnexions avec des syndicats limitrophes, recherche de nouvelles ressources).

Les hypothèses prises à l'époque pour établir les volumes prospectifs consommés par les Syndicats de distribution se sont avérées totalement surestimées. Les diminutions des consommations, associées à la disparition des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, ont eu un impact sur les recettes financières de la collectivité, donc sur sa capacité à financer les futurs ouvrages. En parallèle, les Syndicats de distribution ont tous mis à jour leur schéma directeur. Ces études ont une vision plus réaliste du développement démographique des territoires et des rendements de réseau objectifs.

L'ensemble de ces évolutions ont conduit PYREN'EAU à réaliser en interne l'actualisation de son schéma directeur entre octobre 2017 et mars 2019.

Cet ambitieux projet s'est déroulé en trois temps :

1

Bilan 2012 – 2018. Cette première partie a permis de mettre en évidence l'amélioration du service de production d'eau potable constatée depuis le schéma directeur de 2012, en lien avec les investissements engagés par le SMNEP (18.2 M€ HT sur la période 2012 – 2017)

2

Prospective 2018 – 2030. Les simulations menées au cours de la phase 2 ont mis en avant l'impact du changement climatique sur les ressources en eau de notre territoire, tant quantitativement que qualitativement. La modélisation hydraulique a par ailleurs souligné le paradoxe suivant : à l'horizon 2030, les ressources resteront excédentaires par rapport aux besoins en période moyenne, mais potentiellement déficitaires en période d'étiage, combinée aux consommations de pointe.

3

Schéma Directeur. L'évolution du contexte budgétaire, notamment en matière d'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, a conduit le SMNEP à repenser sa stratégie financière. Lors de la phase 3, plusieurs scénarii financiers ont été étudiés. Au-delà des politiques menées pour améliorer les rendements de réseau, il est ressorti la nécessité de sensibiliser les abonnés à la raréfaction de la ressource induite par le changement climatique et ainsi amorcer l'adaptation des modes de consommation. Enfin, l'évolution territoriale de PYREN'EAU passée et à venir rend nécessaire l'actualisation de ses statuts.

Cette étude prospective a été réalisée en étroite collaboration avec l'ensemble des Distributeurs. Elle a conduit le Comité Syndical à se prononcer à différentes reprises sur les principales conclusions. Lors de la séance du 15 février 2019, le Comité Syndical a ainsi validé à l'unanimité le PPI 2018 – 2030 (Cf. Annexe n°1) : 21 M €HT seront investis sur cette période afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de notre territoire. Il devra s'accompagner d'une évolution progressive du prix de l'eau, pour atteindre 0.2300 € /m3 à l'horizon 2030 et d'un recours à l'emprunt (11.5 M€ empruntés sur 12 ans).

Fin 2025, le comité syndical s'est prononcé pour engager l'actualisation de son schéma directeur.

L'ensemble de ces mesures permettront de garantir à l'ensemble de nos abonnés une eau de qualité :

L'Eau des Pyrénées

A vertical photograph of a waterfall, showing water cascading down rocks, creating white foam and spray. The image is partially obscured by a blue overlay on the right side.

SOLIDARITÉ & SENSIBILISATION

*Garantir à tous
l'accès et le savoir sur l'eau*

*Sensibiliser à la gestion
durable de la ressource*



LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Depuis 2011, PYREN'EAU innove régulièrement en matière d'animation pédagogique et communication auprès du grand public et des scolaires pour les sensibiliser aux grand et petit cycles de l'eau. Depuis début 2021, la Maison de l'eau accueille les visiteurs dans un espace pédagogique rénové, augmenté d'un parcours extérieur et d'une microforêt didactique.

L'offre pédagogique de la Maison de l'Eau comprend 2 parcours :

- un **espace pédagogique en salle** avec trois ateliers d'expérimentation ludiques et interactifs : reproduction en miniature d'un laboratoire d'une usine de traitement, dégustation à l'aveugle de différentes eaux dans un bar à eau, quiz interactif
- un **circuit en extérieur** permettant la découverte de l'eau dans le monde : Eau & Humains, Eau & Conso, Eau & Territoires, Eau & Milieux. Ce parcours extérieur est complété par une **micro-forêt**, espace boisé planté de manière participative avec des citoyens et des scolaires en 2021 et 2022. Des totems pédagogiques et des jeux sur table organisés dans une agora au cœur des îlots boisés sensibilisent le visiteur sur les relations arbre/eau/environnement. En 2024, l'offre pédagogique s'est enrichie avec des parcours thématiques à la demande.

En 2025, la Maison de l'eau a accueilli 1216 visiteurs, dont 1095 dans le cadre de visites scolaires, soit la fréquentation la plus forte depuis la création du parcours ; le programme Eau'ptimise lancé par le syndicat des Eaux Luy Gabas Lées a très certainement favorisé cette attractivité.



Visite gratuite,
animation prise en charge par le syndicat

COMMUNICATION & FORMATION



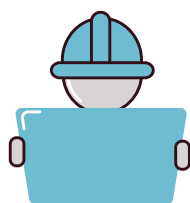
La communication interne

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la cohésion, le Syndicat édite régulièrement une lettre d'information à destination des délégués et des partenaires de PYREN'EAU dans laquelle elle informe des opérations en cours et traite de sujets particuliers.

Sept numéros ont été diffusés au cours de l'année 2025.

La formation

PYREN'EAU a accueilli en stage Agathe Maunas, élève de seconde au lycée de Saint-John-Perse..



L'insertion professionnelle

Dans le cadre du contrat de délégation de service public passé avec SAUR, le délégataire s'est engagé auprès de PYREN'EAU sur :

- L'embauche annuelle d'un apprenti ou d'un stagiaire, sur les douze années du contrat
- L'entretien des espaces verts de la Collectivité par un Centre d'Aide par le Travail.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



La loi du 9 février 2005, dit loi Oudin-Santini, permet aux collectivités locales de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe du service d'eau à des actions de coopération internationale.

En 2025, PYREN'EAU a attribué une subvention de 2 500 € à l'association "Eau Vive Pau Pyrénées", association de Solidarité Internationale pour l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'éducation, le développement durable dans les pays du Sahel en Afrique.

A vertical image of a waterfall cascading down rocks, partially obscured by a blue overlay on the right side of the page.

ANNEXE

ANNEXE 1

SCHÉMA DIRECTEUR

&

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

RESSOURCES

Pluviométrie annuelle Calibet (mm/an)
Débit d'étiage des Aygues (m³/h)
Débit d'étiage des Aygues (m³/j)
Pluviométrie annuelle Baudreix (mm/an)
Niveau basses eaux Baudreix (mNGF)***
Niveau basses eaux forages Nord (mNGF)

SDAEP*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	1 675	1 080**	1 494	1 454	938	1 575	1 867	1 339					
			236	300	198	317	357	266					
5 680		7357	5 863	7 548	4 768	8 443	9 239	6 758					
						1 109	1 239	843					
	231,86	231,88	232,02	231,89	231,98	232,01	232,05	231,82					

*: données issues de la phase 2 du schéma directeur de septembre 2018 (Cf. page 30)

** : Pluviomètre hors service entre janvier et mai 2019

***: Piézomètre P3

CONSOMMATIONS

Evolution consommation prévisionnelle SDAEP (m³/an)
Evolution consommation réelle (m³/an)
Consommation moyenne journalière réelle (m³/an)
Consommation de pointe journalière réelle (m³/an)

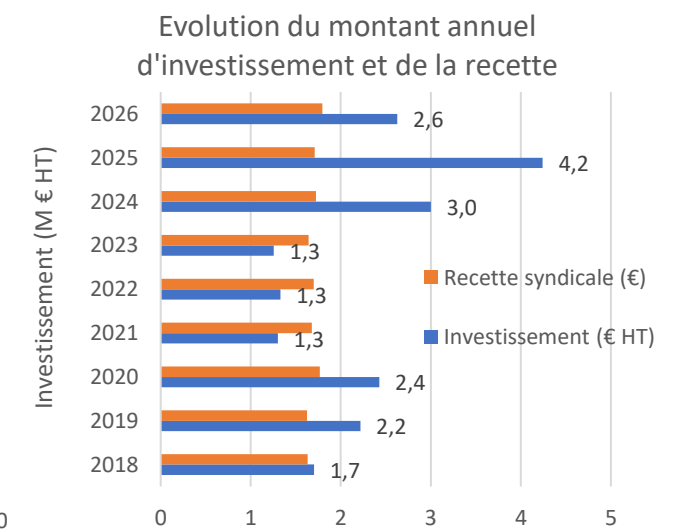
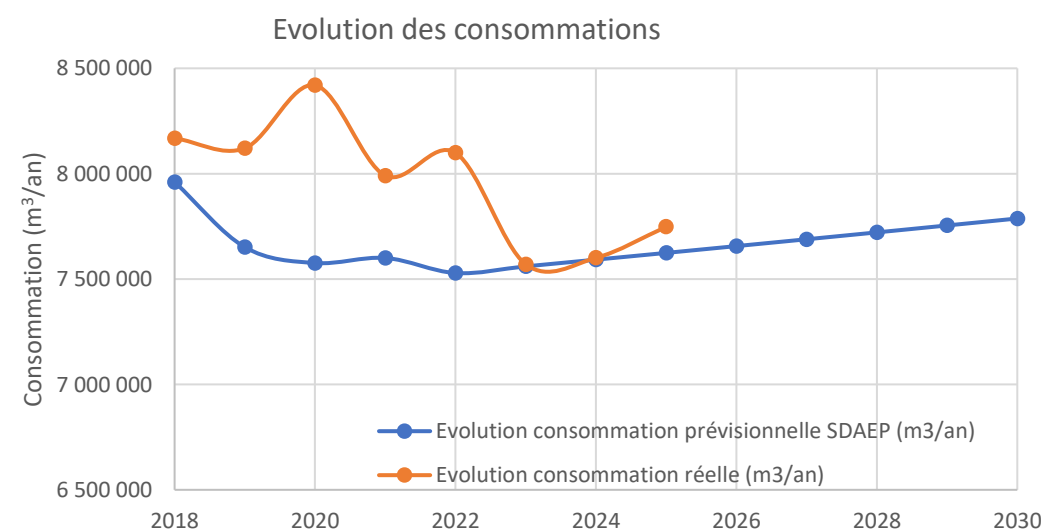
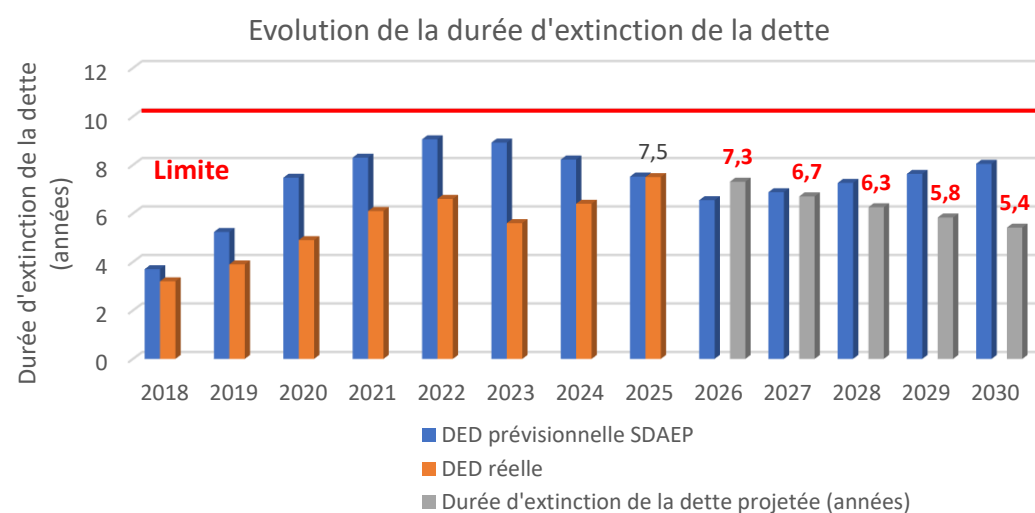
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
7 960 652	7 651 440	7 576 185	7 600 272	7 528 622	7 560 294	7 592 164	7 624 222	7 656 469	7 688 907	7 721 539	7 754 365	7 787 387
8 168 575	8 120 935	8 420 062	7 990 826	8 099 279	7 570 376	7 600 722	7 747 536	7 470 000				
			22 242	22 034	20 759	20 369	21 225					
			28 508	29 145	24 552	25 167	28 122					

INDICATEURS FINANCIERS

Prix de l'eau prévisionnel (€/m³)
Prix de l'eau réel (€/m³)
Recette syndicale (€)
Montant prévisionnel SDAEP d'investissement (€ HT)
Montant réel d'investissement (€ HT)
Emprunt prévisionnel SDAEP (€)
Emprunt réel (€)
Durée d'extinction de la dette prévisionnelle SDAEP (années)
Durée d'extinction de la dette réelle (années)
Durée d'extinction de la dette projetée (années)

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300
0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2400				
1 633 715	1 624 187	1 768 213	1 678 073	1 700 849	1 641 352	1 723 381	1 711 034	1 796 364				
1 450 053	3 129 895	3 677 500	1 538 368	1 608 632	1 616 127	219 230	211 055	1 150 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
1 702 842	2 217 442	2 426 935	1 300 768	1 329 926	1 256 954	3 000 098	4 242 815	2 627 181				
250 000	1 700 000	3 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	-	-	-	900 000	900 000	900 000	950 000
250 000	1 700 000	2 800 000	-	-	-	2 394 000 ⁽¹⁾	1 860 000					
3,7	5,2	7,5	8,3	9,1	8,9	8,2	7,5	6,5	6,9	7,3	7,6	8,0
3,2	3,9	4,9	6,1	6,6	5,6	6,4	7,5					
								7,3	6,7	6,3	5,8	5,4

⁽¹⁾: Avance remboursable AEAG



N°	N° BP	Intitulé	Investissement PYREN'EAU														
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
0-A		Opérations SDAEP 2012 (Luquet - Maucor / forages Baudreix / Interco	1 667 988	2 009 499	1 986 964	644 810	30 823	13 010									
0-B	2401	MBC canalisation	9 911	125 841	87 293	129 592	85 032	4 436	0	18 256	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000		
1		Création du regard de jonction des Aygues				--> Réalisé en 2021 dans le cadre du MBC											
2	2105	Sécurisation des ouvrages		33 080		32 721											
3		Reprise du seuil d'Arthez-d'Asson				--> SDAEP 33											
4		Diagnostic des forages de Baudreix F1, Lespielle, Simacourbe, Lalongue			32 030	20 190											
36	2205	Réhabilitation des forages de Baudreix F1 et Simacourbe					6 000	63 730									
5		Sectorisation (MBC)															
6		Mise en place d'analyseurs			54 732												
7		Sécurité et condition d'exploitation		29 729		33 333											
8-1		Amélioration station d'Arthez-d'Asson						--> SDAEP 33									
8-2	2103	Amélioration station Lespielle (cuve acide, étude évolution qualité, ren			30 767	71 935											
37	2206	Renouvellement membranes et optimisation Lespielle					24 629	442 511	54 724	8 701							
8-3		Amélioration station Lalongue				Exploit											
8-4		Amélioration station Calibet															
8-5		Amélioration station Buros							Exploit								
8-6		Amélioration château d'eau de Viella						--> SDAEP 39									
8-7		Amélioration réservoir de Sarramayou															
9	2402	Optimisation protection Bordes							2 859								
10		Mise en place d'un GE mobile forages de Baudreix (150 KVA)															
11	2503	Reprise du bâtiment du forage de Baudreix F1									45 000						
12		Acquisition d'une pompe de forage en secours à Lespielle									33 119						
13		Mise en place d'un groupe électrogène (600 KVA) à Lespielle															
14		Acquisition de 2 pompes à vitesse variable à Lalongue							Exploit								
15		Etude de rechloration sur l'ensemble du réseau				54 995											
16	1801	Sécurisation Arthez-d'Asson - Baudreix		1 628	47 425	73 469	15 504	46 296	2 386 412	3 988 437	1 664 565						
17	1806	Interconnexion Ossun		7 885	5 385	11 794	898 235	4 609									
18		Etude hydrogéologique prospection secteur Piémont	19 233	1 338	9 493				--> SDAEP 28								
19		Renouvellement Aygues - Pontacq 27 km DN 500-400									--> Attente conclusions actualisation SDAEP						
20		Renouvellement Liaison Pontacq - Luquet 8 km DN 500															
21		Renouvellement liaison feeder - réservoirs de Coarrazze 5,5 km DN															
22		Renouvellement liaison Sedzère - CE Baleix 4,5 km DN 200															
23		Turbinage Pontacq			1 181	3 544	--> SDAEP 19										
24	903-250	Suivi hydrogéologique des ressources				10 400	48 883	25 197	38 831	9 200	49 760	20 000	20 000				
25		Requalification du parcours pédagogique	2 250	6 250	159 170												
26		Actualisation du schéma directeur									35 000	65 000	--> Attente conclusions Propectiv'Eau				
27	2102	Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson				6 225	2 315	15 894	60 172	13 845							
28	2101	Captage et raccordement Pourrios						--> Attente conclusions Propectiv'Eau									
29	2001	PGSSE				21 497	10 810	1 113									
30		Interconnexion N-O des hautes-Pyrénées			6 560	6 560											
31	2204	Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages					7 786	3 793	67 198	39 651							
32	2004	Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix				5 000	5 400	2 213	58 866	8 240							
33	2106	Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom				9 455	16 728	616	0	5 173	193 151						
34		Etude potentialité énergie renouvelable des sites du SMNEP				1 500											
41	2107	Mise en œuvre énergie renouvelable des sites du SMNEP					2 100	0	2 100	19 346	57 029						
35	2202	Création d'un bâtiment d'exploitation à la MDE					101 944	131 942									
38	2203	Réhabilitation du château d'eau de Sedzère					21 028	405 662	19 028								
39	2110	Réhabilitation du château d'eau de Viella				5 720	4 220	17 123	224 763								
	2104	Microforêt de la Maison de l'Eau				47 095	15 600										
	2107	Travaux chambre des vannes Pontacq				92 413											
40	2207	Amélioration des ouvrages 2022					23 740										
		Investissement hors opération	3 460	2 192	5 935	18 521	4 212	45 793	68 005	25 384	66 881	400 000					
42	2402	PGSSE 1 - Sécurisation Lalongue						5 787	4 725								
43	2402	PGSSE 2 - Mesure H2S Lalongue								--> Remplacé par diagnostic usine Lalongue							
44	2501	PGSSE 3 - Lutte contre l'incendie								73 208	15 156						
45	2303	Sécurisation par retour d'eau du secteur Nord						14 805	9 450								
46	2301	Réhabilitation forage Baudreix F3						18 210									
47	2403	Diagnostic falaise Aygue Blaque							2 965		15 000						
48	2502	Réhabilitation GC usine d'Arthez-d'Asson								0	217 450						
49	2505	Réhabilitation des ouvrages de captage des Aygues								47 219	1 225						
50	2601	Diagnostic réservoir de Buros									15 000						
51	2602	Diagnostic usine Lalongue									25 000						
		Géoréférencement des réseaux															
53		Intégration liaison Sedzère - Baleix									30 000						

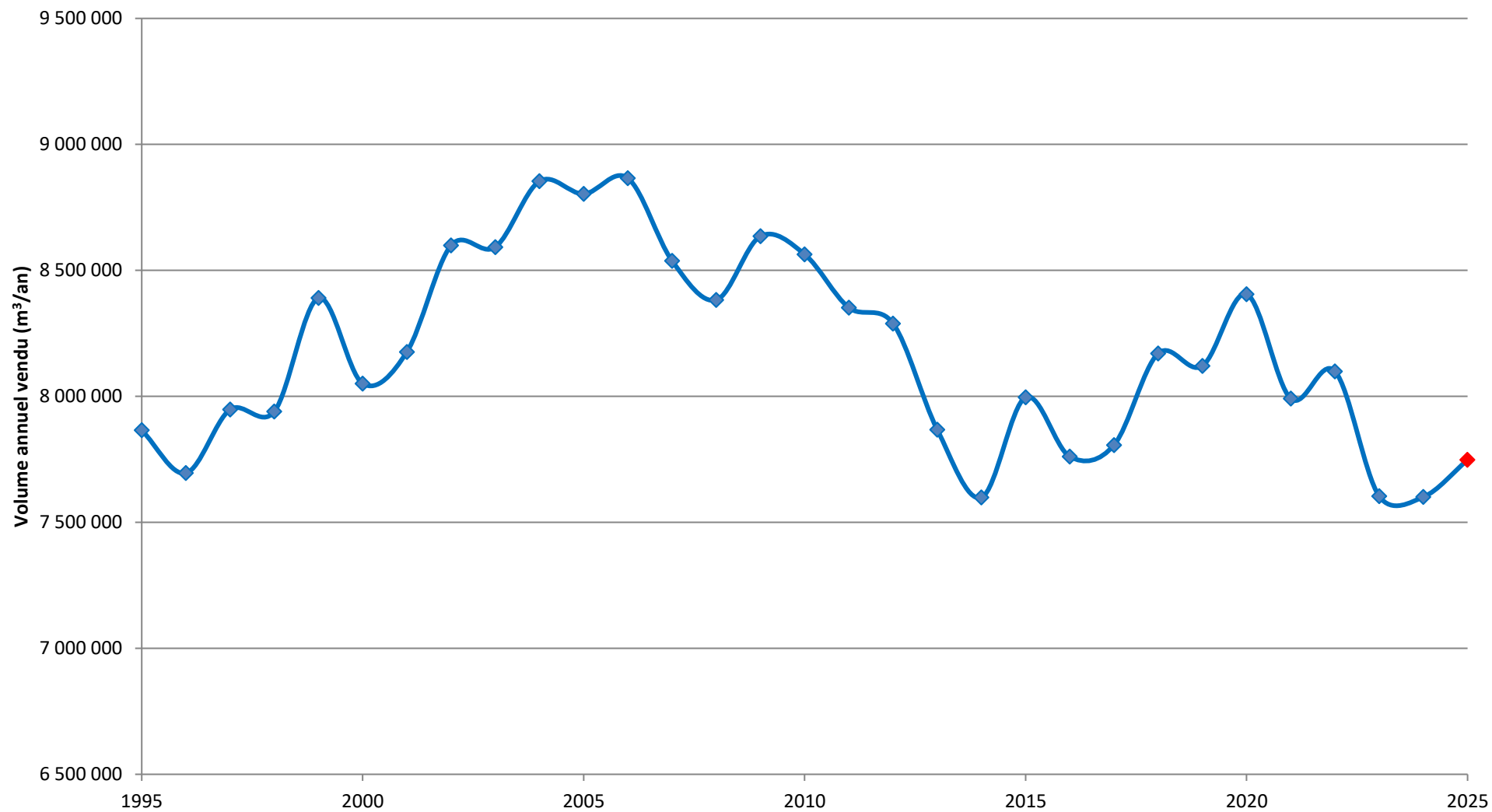
Chiffre en italique: montant prévisionnel

Mise à jour: HB_09/12/2025

ANNEXE 2

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS

Evolution des volumes vendus par PYREN'EAU



Evolution des volumes pour l'année 2025

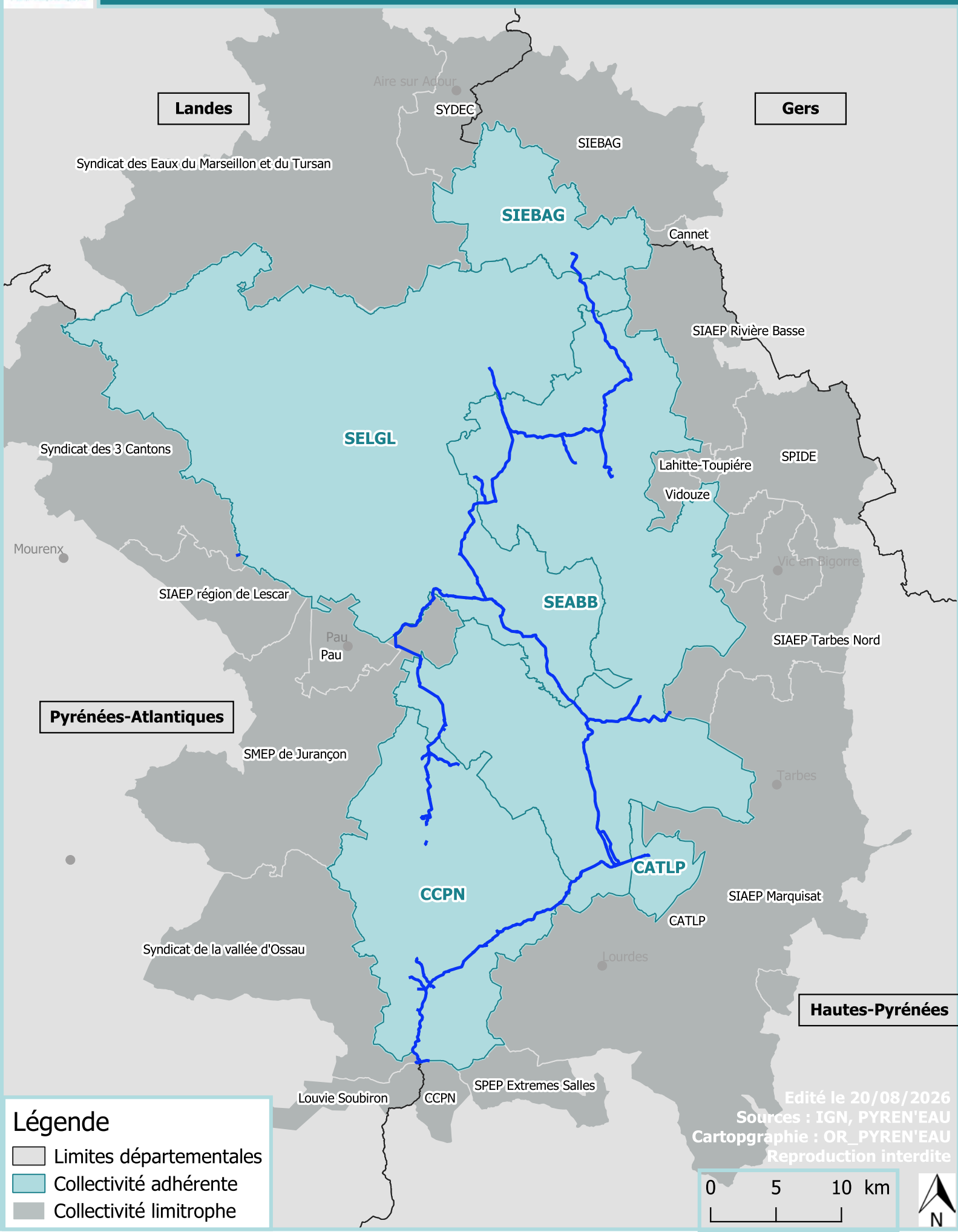
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2025	Total 2024	Evolution (N/N-1)
2025	SE Luy Gabas Léés	271 345	238 553	258 001	243 515	254 019	279 048	293 275	300 926	243 400	255 023	243 443	251 602	3 132 150	3 149 174	-0,5%
	SEA Béarn Bigorre	207 131	189 617	207 489	197 927	207 788	222 237	233 788	230 437	206 692	209 683	197 751	210 780	2 521 320	2 521 302	0,0%
	SIEBAG (territoire Viella)	23 519	19 905	21 720	23 272	25 406	26 271	28 406	28 047	24 415	21 689	21 882	23 414	287 946	243 581	18,2%
	CCPN	99 644	94 337	108 290	107 291	105 436	121 609	123 455	131 327	105 022	109 520	101 539	109 368	1 316 838	1 262 212	4,3%
	CATLP	15 004	13 697	14 345	12 741	12 734	12 411	12 273	12 596	11 706	12 820	10 983	15 800	157 110	169 115	-7,1%
	Vermillion	0	100	259	287	200	279	118	338	0	17	0	35	1 633	628	160,0%
	SIEBAG	6 719	4 724	5 963	7 200	30 453	8 297	6 756	15 760	6 408	6 651	6 464	6 765	112 160	73 692	52,2%
	SIAEP TN	24 327	21 381	21 109	16 654	15 929	16 366	14 619	21 624	19 218	20 068	17 583	8 955	217 833	180 000	21,0%
	SMEP Jurançon	50	0	81	0	0	415	0	0	0	0	0	0	546	1 018	-
Total		647 739	582 314	637 257	608 887	651 965	686 933	712 690	741 055	616 861	635 471	599 645	626 719	7 747 536	7 600 722	1,9%

ANNEXE 3

SYNOPTIQUE ET CARTOGRAPHIE

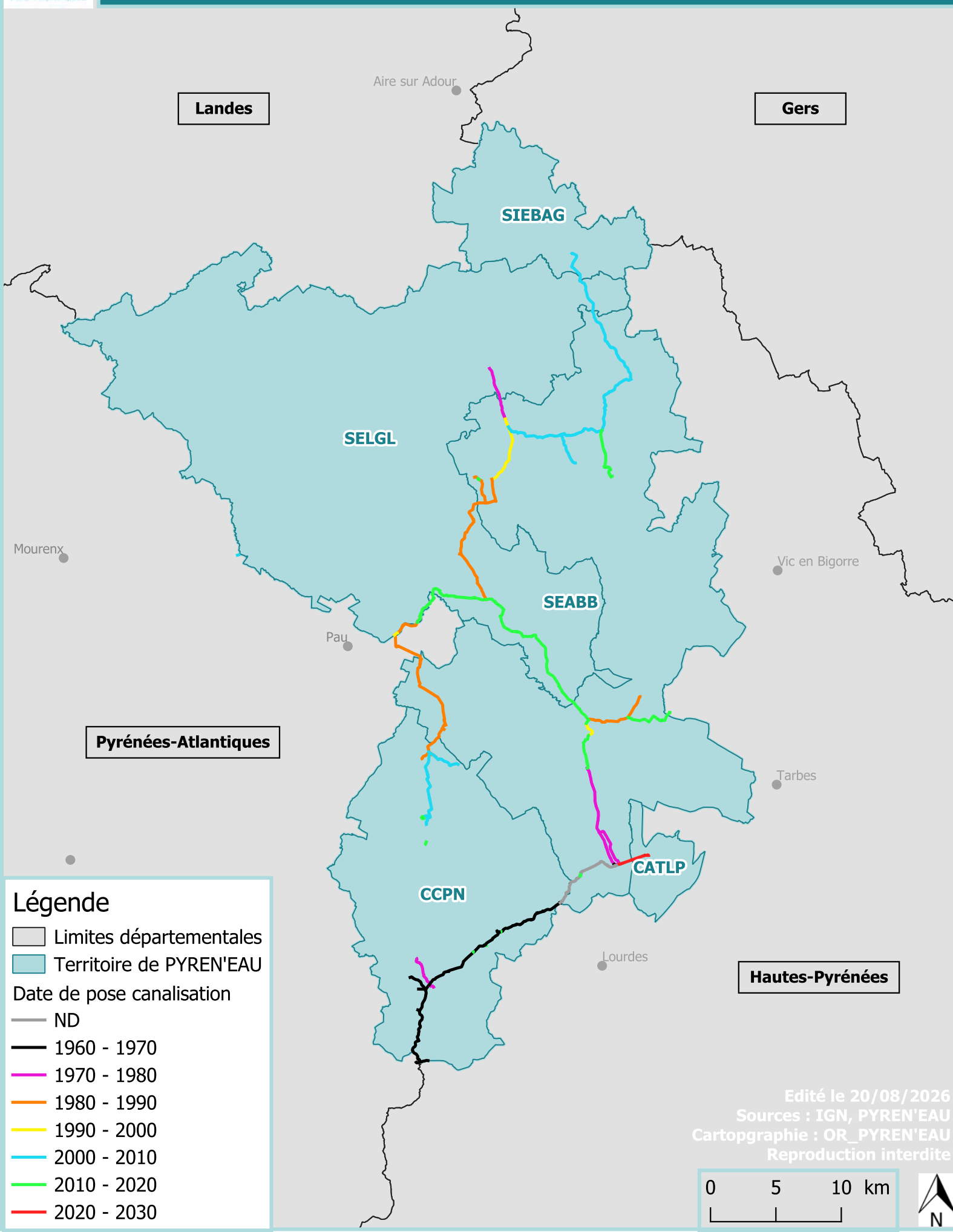
Territoire de PYREN'EAU

Collectivités adhérentes et limitrophes en 2025



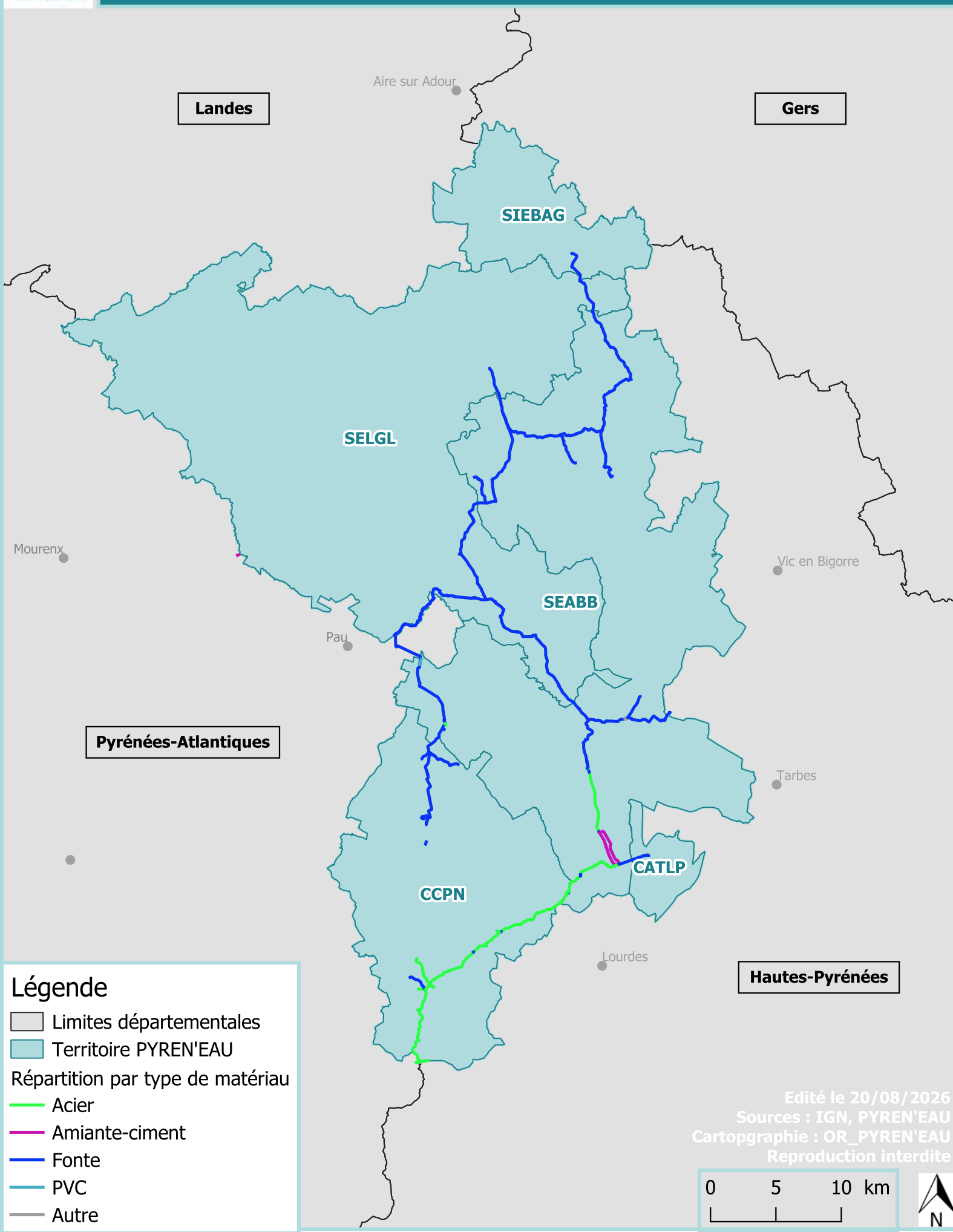
Patrimoine PYREN'EAU 2025

Répartition par date de pose

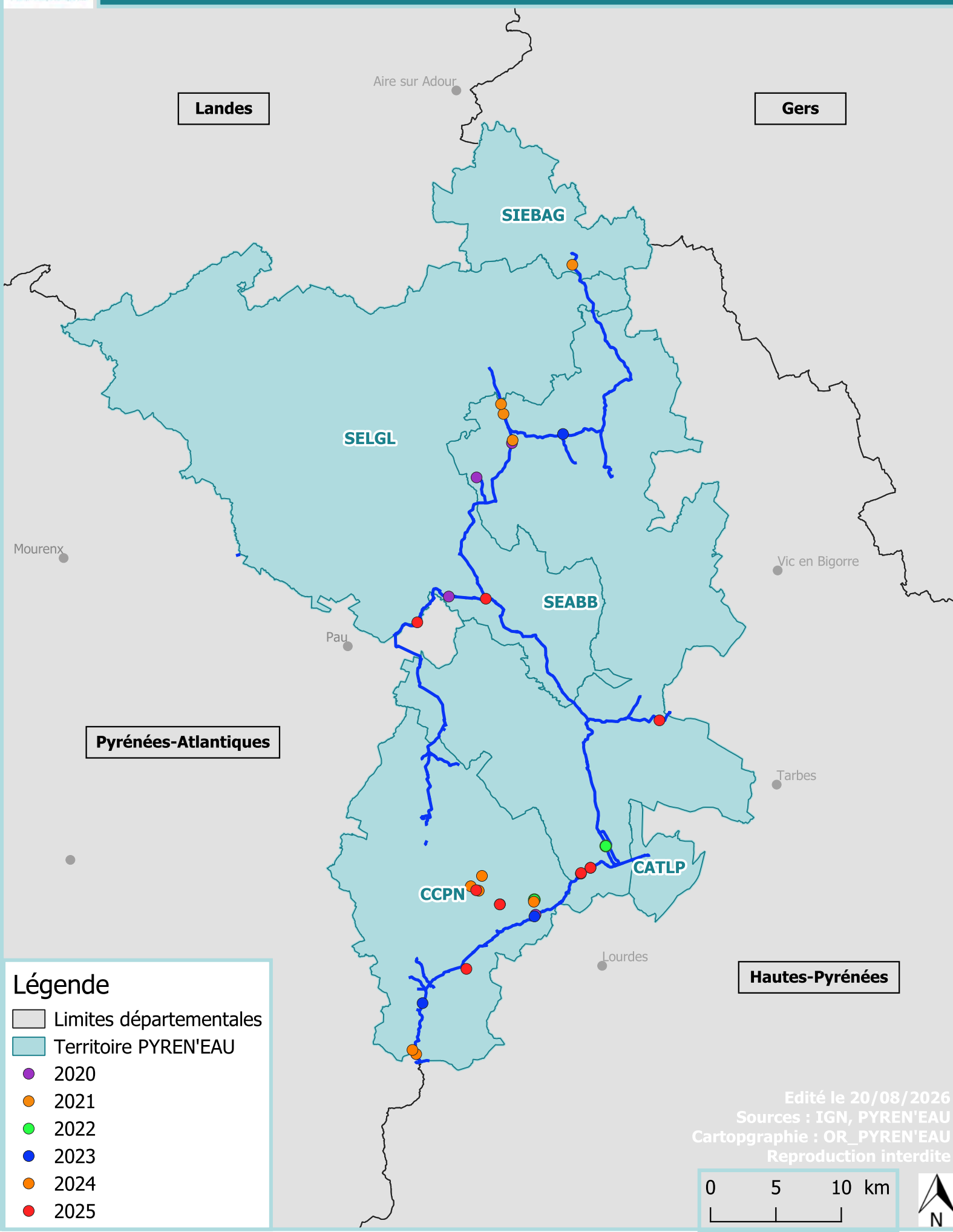


Patrimoine PYREN'EAU 2025

Répartition par matériau



Localisation des réparations de fuites 2020 - 2025



ANNEXE 4

PRESENTATION DU PARCOURS PEDAGOGIQUE



Un parcours pédagogique dédié à l'eau

Maison de l'eau des Pyrénées



La Maison de l'eau située à Burros est le siège du SMNEP. Elle est également l'instrument principal de la politique Eau du territoire desservi par le syndicat, pour former et sensibiliser le public scolaire à la préciosité de la ressource en eau potable et à la nécessité de la préserver.

Le SMNEP y propose désormais un dispositif d'accueil, d'information et d'animation hautement qualifié (avec notamment le classement du site en ERP, l'animation de la visite pédagogique assurée par des professionnels et en cohérence avec les programmes scolaires de l'Education Nationale).

Le nouveau parcours aménagé de la Maison de l'Eau du SMNEP entraîne le groupe à la rencontre de l'élément Eau dans toutes ses dimensions et dans tous ses usages.

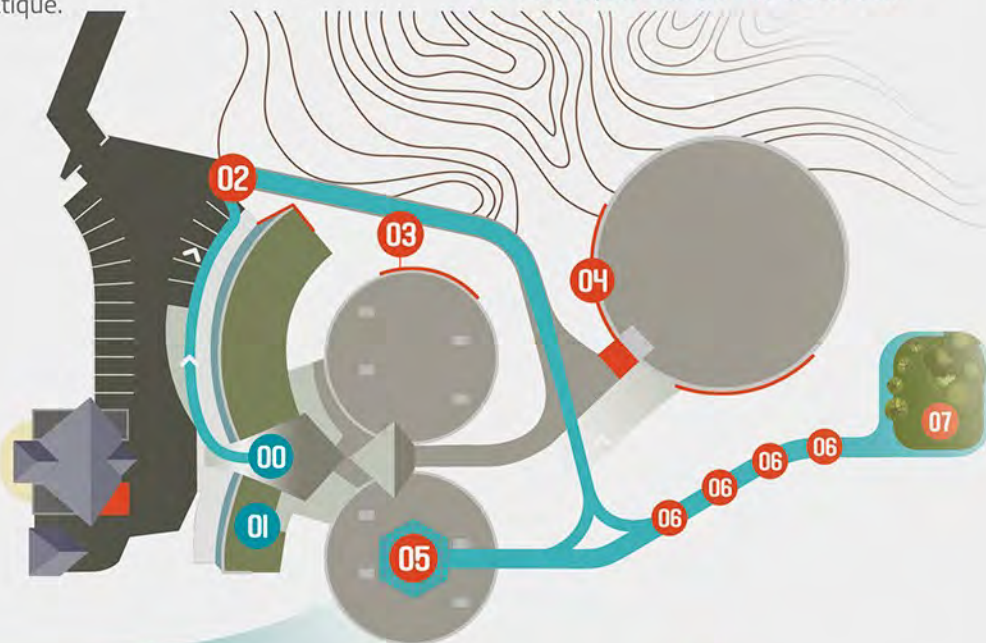
La visite est conçue pour que le public s'implique activement dans le processus de découverte de manière interactive et ludique. Elle met également en perspective les enjeux de l'eau au regard du changement climatique.

► Un espace dédié de la Maison de l'Eau entièrement réaménagé pour manipuler, expérimenter, tester ses connaissances

► Un parcours en extérieur qui embarque dans un voyage sur l'eau et autour de la Terre

► Un quiz interactif tout au long du parcours

► La micro-forêt : un nouvel espace naturel à inventer et à créer



00 Accueil, introduction et carte du SMNEP

01 Salle pédagogique:
- Le lab'eau
- Le bistr'eau
- Lud'eau

02 Planète bleue

03 Cycle de l'eau

04 Répartition de l'eau douce par habitant

05 Les métiers de l'eau & infrastructures

06 Totems :
Eau & territoires
Eau & humains
Eau & consommations
Eau & milieux

07 Espace « micro-forêt »

ANNEXE 5

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

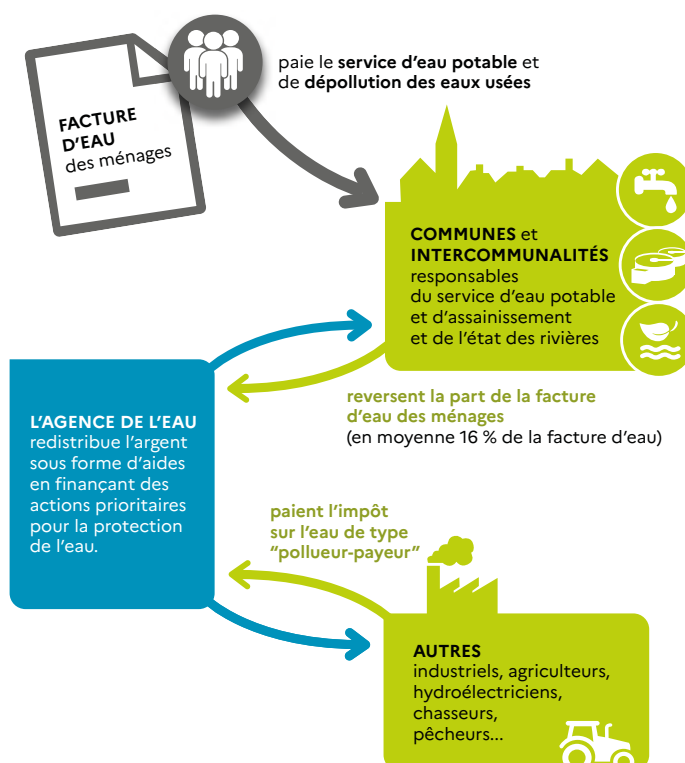
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,75 euros TTC/m³** dont 2,38€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISPEA 2023)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés



1,95 €
de redevance de pollution
payé par les industriels
(y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



63,10 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



9,50 €
de redevance de pollution diffuse
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2025



1,60 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,70 €
de redevance de prélèvement
payé par les irrigants



9,00 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités économiques



13,10 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



8,55 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors industrie et agriculture)



10,35 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



35,80 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



15,90 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2025



4,20 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



5,10 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource



20,10 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à

échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtières du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).



LES ENJEUX DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.



En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformer-redevances>

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU LANCE "L'EAU D'ICI"

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

BRIVE-LA-GAILLARDE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

IMPRIM'VERT®



Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2026 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, iStockphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr



PYREN'EAU

producteur d'Eau des Pyrénées

RAPPORT ANNUEL 2025

sur le prix et la qualité du service public
de l'Eau Potable

PYREN'EAU, Maison de l'Eau
2963 bis, Route de Morlaàs 64160 BUROS

www.pyreneau.fr

